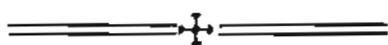
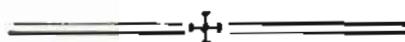


INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT (INSEPS — DAKAR)



**l'Insertion Socio - Economique de la Jeunesse
Descolarisee au Burundi : Analyse et Propositions**



JEAN IHOTORIHIGWA



Mémoire Présenté en vue du Certificat d'Aptitude
aux Fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire,
de la Jeunesse et des Sports.

MA CHERE NZEYIMANA M.

*En témoignage de ma gratitude
pour ton inlassable soutien moral,
pour la bonne compréhension et le courage
dont tu as su faire preuve durant
ces longs mois de séparation,*

Je te dédie ce travail.

REMERCIEMENTS

Je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ma formation d'Inspecteur de l'Education populaire, de la Jeunesse et des Sports

Je pense :

- au Gouvernement du BURUNDI et à la CONFEDERATION pour les moyens mis à ma disposition ;

- au personnel administratif et au personnel enseignant de l'I.N.S.E.P.S. pour leurs riches enseignements ;

- à tous les parents, amis frères et soeurs qui, durant cette formation, n'ont cessé de témoigner de leur sympathie et de leur soutien moral à ma famille et à moi-même ;

- et particulièrement à Monsieur Seydou DIAW, Inspecteur principal de la Jeunesse, diplômé du CESAG, Chef du Bureau de suivi au Ministère de la Jeunesse et des Sports du SENEGAL; pour avoir accepté de diriger ce travail.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>PREMIERE PARTIE. SCOLARISATION, DEPERDITIONS SCOLAIRE AU BURUNDI :</u>	
<u>Situation et Incidences socio-économiques</u>	<u>7</u>
CHAPITRE I. Génèse du système Scolaire au Burundi dopuis l'Indépendance	7
I.1. Les lendemains de l'Indépendance	7
I.2. La réforme scolaire de 1973	8
I.3. Orientations éducatives issues du Congrès national du Parti en 1979	11
I.3.1. Objectifs poursuivis	14
I.3.2. Stratégies de mise en oeuvre de la nouvelle politique éducative	15
I.4. Effet de la nouvelle politique	17
<u>CHAPITRE II. La déperdition scolaire et ses prolongements socio-économiques</u>	<u>26</u>
II.1. Situation de la déperdition scolaire au Burundi	26
II.1.1. Dans l'enseignement primaire	26
II.1.2. Dans l'enseignement secondaire	30
II.2. Aperçu sur les prolongements sociaux et économiques de la déperdition scolaire	34
II.2.1. La vie des jeunes déscolarisés, en milieu rural	36
II.2.2. La vie des jeunes ruraux déscolarisés, en ville	39
CONCLUSION PARTIELLE	41

DEUXIEME PARTIE. L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA JEUNESSE

DESCOLARISEE AU BURUNDI :

Situation et Analyse	43
<u>CHAPITRE I.</u> Evolution de la politique nationale d'insertion de la jeunesse déscolarisée.....	44
<u>CHAPITRE II.</u> Evaluation des expériences déjà connues	43
II.1. L'expérience des organisations privées.....	43
II.1.1. Les centres de formation rurale de BUSIGA et de CIBITOKÉ et le centre de développement rural de KIBUMBU	43
II.1.2. Le Centre d'apprentissage de NYARUNAZI ...	51
II.1.3. Le centre de perfectionnement des jeunes de RUKAGO	51
II.1.4. Le Centre artisanal de GATARA	51
II.1.5. Le Centre de formation couturière de NGAGARA	52
II.1.6. Les foyers sociaux ou centres socio- éducatifs	52
II.1.7. Le Centre de MUTUYI	53
II.1.8. L'action de l'INADES-Formation	56
II.2. L'Exéprience des Structures Publiques	59
II.2.1. Les Centres de formation et de production du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	60
II.2.2. Les Centres de formation polyvalents du Minis- tère de l'Education Nationale	70
II.2.3. Les Centres socio-éducatifs du Ministère des Affaires sociales	76
II.2.4. Les Centres de formation artisanale du Minis- tère du Développement rural et de l'Artisanat	78

II.2.5. Le Centre de formation artisanale du Parti	79
II.2.6. Les Centres de formation et de perfection- nement professionnélés du Ministère de Tra- vail et de la Formation Professionnelle ..	31
<u>CHAPITRE III.</u> - Appréciation critique de la situation actuelle des différentes expériences	34
 <u>TROISIEME PARTIE. QUELQUES SUGGESTIONS POUR LA REDYNAMISATION DES ACTIONS D'INSERTION DE LA JEUNESSE RESCO- LARISEE .</u>	
<u>CHAPITRE I.</u> Principes de base	92
<u>CHAPITRE II.</u> Application aux types de projets	96
II.1. Les projets de formation professionnelle...	96
II.2. Les projets de formation artisanale et / ou de production	98
II.2.1. La phase préliminaire du projet	99
II.2.2. La phase d'exécution	104
II.2.3. La post-formation	113
 CONCLUSION GENERALE	118
 BIBLIOGRAPHIE	120
 A N N E X E S	

INTRODUCTION

-:-:-:-:-

Face au monde actuel bouleversé, la majorité des populations de la planète est en proie à la définition et à la détermination de son avenir. La compréhension de cette crise - puisqu'il s'agit réellement d'une crise - semble **pour**tant leur échapper.

Les jeunes, moins expérimentés et partant plus fragiles que les adultes, sont les plus visés par les effets de la crise.

Pleins d'enthousiasme, d'ambitions et d'espoir en l'avenir, c'est avec désarroi qu'ils se rendent compte subitement que la conjoncture du moment ne leur fait pas de cadeau pour leur épanouissement et leur pleine réalisation dans la vie. Elle ne leur offre pas des possibilités de s'insérer tant soit peu, dans des activités viables de développement et de promotion sociale.

Une telle situation, en porte à faux avec les ambitions et les potentialités des jeunes, constitue une grave menace pour leur équilibre psychologique et social. Et la jeunesse d'aujourd'hui en est troublée beaucoup plus que celle d'hier malgré les facilités du modernisme que cette dernière ne connaissait pas.

Si des raisons économique suffissent pour expliquer cette crise dans les pays industrialisés, il en **est** tout autrement des pays en développement qui, en plus d'une économie instable et **souvent** en décadence, se trouvent aussi confrontés à une crise de civilisation, une crise socio-culturelle.

.../...

Les effets sont donc loin d'être les mêmes comme le fait remarquer l'historien voltaïque (burkinabé) Joseph KIZERBO en comparant la jeunesse occidentale et la jeunesse africaine.

" Les jeunes des pays industrialisés bien sûr, souffrent de cette crise mais ils continuent à se mouvoir plus ou moins dans le droit fil de leur propre civilisation... Mais les jeunes africains vivent une double crise et par conséquent ils en souffrent davantage ... " (1)

Il explicite : " Le jeune africain aujourd'hui est à la fois soumis à des forces de répulsion par rapport à la société traditionnelle qui ne lui apporte pas toutes les chances auxquelles il pourrait aspirer, et il est aussi soumis à des forces d'attractions extrêmement puissantes vers des pôles nouveaux, en particulier la ville et les emplois de type nouveau..."

Face à cette aliénation qui consacre la vulnérabilité même de la jeunesse africaine devant la crise actuelle, et qui inquiète tout à la fois les familles et les responsables politiques, de nombreuses causes sont souvent évoquées, comme :

- l'inadaptation du système scolaire aux réalités économiques et socio-culturelles africaines;
- la diffusion de modèles de vie et de consommation occidentaux favorisant chez nos populations la naissance de besoins nouveaux sans que l'évolution des revenus permette de pouvoir les satisfaire;
- l'inadéquation des plans de développement social et économique des pays africains.

(1) A.C.C.T - I.N.E.P. Les cahiers de l'Animation, Education en Afrique : alternatives, 3ème trimestre 1980.P.9

(2) I bid. , P. 10.

Mais avec la généralisation de la scolarisation dans ces pays, tout porte à croire que le système éducatif joue un rôle fondamental dans ce processus.

En effet, le système éducatif hérité de la colonisation et jusqu'ici en vigueur dans beaucoup de pays africains, a entraîné une profonde modification des attitudes vis-à-vis de la société traditionnelle et de ses réalités, notamment le travail agricole et le travail manuel qui restent l'apanage du paysan méprisé.

Le diplôme auquel conduit le système scolaire traditionnel apparaît à tout le monde, parents et jeunes, comme une clé d'accès à la hiérarchie de la classe favorisée, moins soumise aux dures épreuves de la vie paysanne et baignant dans les béatitudes du modernisme. Il devient ainsi un lieu de convoitise de tous les milieux, rural et urbain.

Quoi de plus désastreux pour ces pays dont la majorité de la population reste agricole et où les chances laissées à chacun d'aller jusqu'au bout de la scolarité demeurent très limitées!

L'école restant ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire sélective et pour les "plus doués", on se rend compte malheureusement que plus de la moitié des enfants scolarisés n'achèvent pas le cycle primaire.

Les gouvernements africains ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour pouvoir assurer à chacun une scolarisation prolongée jusqu'au secondaire, et moins encore jusqu'au supérieur. Ce qui les oblige à mettre en place des systèmes de sélection tellement rigoureux qu'une infime minorité de privilégiés peut se maintenir longtemps dans le cursus.

Ainsi le phénomène de déperdition scolaire massive, résultant du taux d'abandons et de redoublements, est-il fatalement institué dans nos pays.

Et à ce niveau surgissent des points d'interrogation quant au degré de maîtrise de leurs options éducatives par les pays africains, options dont Guy BELLONCLE fait cas avec humour en ces termes :

"... au congrès des ministres africains de l'Education qui s'est tenu à Addis-Abeba en 1961 à l'initiative de l'UNESCO, les pays participants s'étaient, dans l'enthousiasme des lendemains de l'Indépendance, fixé pour objectif la scolarisation universelle en vingt (20) ans".(1)

Au terme de l'échéance, le bilan révèle que les problèmes de développement auxquels ils croyaient ainsi faire face demeurent d'actualité et tendent même à se renforcer et à devenir plus complexes dans la plupart des cas.

La scolarisation massive qui s'est traduite par la suite en une sous-scolarisation au regard de l'importance des taux de déperdition à tous les niveaux, crée des flux des jeunes aliénés, trop attachés aux modèles occidentaux mais très tôt livrés au choc du futur.

Après l'échec scolaire, les milieux urbains deviennent un nouveau pôle d'attraction pour les jeunes qui espèrent y trouver un travail salarié autre que l'agriculture dont la rentabilité n'est pas jusqu'ici éprouvée dans nos pays.

De là l'exode rural qui dépeuple les milieux ruraux et les prive d'une partie considérable de la force active alors qu'en revanche il va surpeupler les milieux urbains qui deviennent de plus en plus des théâtres des actes de déviance de tout genre, surtout dans les bidonvilles.

Le niveau de production en est sensiblement affecté en milieu rural ainsi que l'ordre social en milieu urbain.

Cette situation, à la fois sociale et politique, a attiré l'attention des dirigeants africains, avec évidemment un peu de retard dans certains pays. Les services publics et même les entreprises n'offrant plus de possibilités d'emploi comme par le passé, il fallait penser à promouvoir des activités non salariales mais pouvant générer des revenus. Dans cette perspective, des structures de préparation à l'insertion socio-économique des jeunes défavorisés ont été mises sur pied çà et là dans les milieux ruraux comme dans les milieux urbains .

Mais, malgré l'enthousiasme qu'elles ont suscité au début auprès des jeunes et de leurs parents, malgré d'énormes investissements mobilisés à cette fin, on peut se rendre compte aujourd'hui que dans la majorité des pays, beaucoup de projets se sont soldés par un échec. Et pourtant, nous restons convaincu que ces structures sont pour nos pays une alternative valable, sous certaines conditions bien sûr.

Connaître les raisons contradictoires qui sous-tendent ce triste bilan, cerner les conditions fondamentales de réussite, telles sont les motivations à la base du choix du sujet de ce travail, que nous nous proposons d'étudier dans le contexte du BURUNDI.

Ainsi nous croyons pouvoir apporter notre modeste contribution aux efforts nationaux de redéfinition et de réorientation des stratégies d'insertion de la Jeunesse défavorisée.

En étudiant ce sujet, notre démarche est toute simple :

- d'abord nous allons voir comment se posent les problèmes de la scolarisation et de la déperdition scolaire au Burundi ;

. ensuite nous ferons une analyse des expériences entreprises dans ce pays, par les pouvoirs publics et par les organisations privées, en vue de l'intégration socio-économique de la jeunesse déscolarisée;

. et enfin, après avoir dégagé les points forts et les points faibles des unes et des autres parmi ces expériences, nous tenterons de proposer des stratégies à mettre en oeuvre pour asseoir des projets viables et durables.

A ce niveau, nous ne prétendons aucunement faire oeuvre d'originalité. Les propositions que nous allons formuler se recoupent peut-être avec celles souvent dégagées à l'issue des colloques, des séminaires, des conférences nationaux et internationaux sur l'insertion de la jeunesse défavorisée. Mais, le problème demeurant entier jusqu'à nos jours, nous croyons qu'on n'en débattrait jamais assez.

Sur le plan méthodologique, notre recherche sur ce sujet repose essentiellement sur la documentation, l'observation des faits ainsi que sur l'enquête menée au moyen d'un questionnaire, auprès des responsables des services publics intéressés par la question de l'insertion socio-économique des jeunes.

PREMIERE PARTIE

SCOLARISATION, DEPERDITION SCOLAIRE AU BURUNDI :
SITUATION ET INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES

CHAPITRE I. - Génèse du Système Scolaire au Burundi depuis l'Indépendance.

I.1. Les lendemains de l'indépendance .

Un peu moins d'un demi-siècle sous la domination Belge, le Burundi devient indépendant le 1er Juillet 1962. Au lendemain de ce grand événement, il continue à l'instar d'autres pays africains décolonisés à la même époque, le système éducatif mis en place par le colonisateur.

Jusque-là, les écoles sont très peu nombreuses et très éloignées les unes des autres, la plupart des élèves au primaire devant couvrir près de 30kilomètres pour aller et rentrer de l'école.

En ce pays au relief très irrégulier, aller à l'école dans pareilles conditions était une véritable épreuve à la fois physique et morale. Certaines écoles n'étaient pas à cycle complet et allaient seulement jusqu'en 3ème année (soit le C E 1 au Sénégal), ce qui obligeait les enfants à changer de milieu chaque fois que cela était nécessaire.

Au niveau des programmes d'enseignement, rien n'a été changé de ce qui était en vigueur durant la colonisation.

Les situations-problèmes posées à l'élève font référence aux réalités de la métropole, ce qui en rend la compréhension très compliquée. Parler de vitesse de bateau et de train dans un pays enclavé et qui n'a jamais connu un seul kilomètre de chemin de fer est à la limite une absurdité.

Ainsi l'école est-elle restée pendant longtemps la chasse gardée des plus courageux et surtout des enfants issus des milieux favorisés (aristocratie) et des enfants habitant dans le voisinage de l'école, à condition qu'ils soient doués.

Ceci explique le faible taux de scolarisation au Burundi, même au lendemain de l'indépendance.

Néanmoins, il est bon de souligner en cette période l'action compensatrice des communautés religieuses qui, à travers les écoles de catéchisme, assuraient aux enfants des notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul; allégeant ainsi le taux d'analphabétisme.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le Ministre de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement secondaire rapporte dans une interview accordée à "Jeune Afrique" (1) que la première école publique a été créée en 1939 - 40.

Cet enseignement va connaître une évolution lente avant l'indépendance, insistant pour l'essentiel sur la formation des cadres de l'enseignement. Il ne se développera et il ne se diversifiera qu'après l'indépendance tout en demeurant très sélectif.

I.2. La Réforme Scolaire de 1973.

En 1973, les autorités du Burundi dénoncent l'inadéquation du système scolaire en vigueur avec les réalités du pays et ses besoins pour son développement social et économique. Le système scolaire hérité de la colonisation devait être repensé en profondeur.

(1) in Jeune Afrique, n° 1503, du 23 Octobre 1939. P. 97.

C'est alors que le Ministre de l'Éducation Nationale entreprit une réforme de l'enseignement primaire, axée sur l'utilisation de la langue maternelle, le "Kirundi", comme langue principale d'enseignement et sur l'élaboration de programmes adaptés aux réalités du pays et ayant pour finalité l'intégration de l'individu dans son milieu. Ces deux grandes orientations de la réforme de 1973 étaient désignées sous le vocable de "Kirundisation" et de "ruralisation" de l'enseignement.

On peut dire d'emblée que l'utilisation du kirundi comme langue d'enseignement ne posait apparemment pas de problème car, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays africains, il est le seul parler de l'ensemble de la population burundaise.

Mais cet élément ne suffisait pas à lui seul pour garantir le succès de la mise en oeuvre de la réforme.

Il fallait pouvoir surmonter les difficultés liées à la traduction des termes scientifiques et disposer d'un personnel spécialement qualifié pour concrétiser la ruralisation.

Or, malgré que le Bureau d'Éducation Rurale - expressément créé au sein du Ministère de l'Éducation Nationale pour concrétiser la réforme - ait mis en place des programmes "ruralisants", l'on ne peut pas affirmer avec certitude que l'objectif a été atteint. La réalité reste que l'élève qui échoue au primaire et qui retourne définitivement dans son milieu, éprouve des difficultés de se prendre en main et de valoriser ses acquis en vue de son rayonnement propre et de celui de son entourage.

La ruralisation, quoi qu'on en dise, nécessite donc des dispositions bien particulières qu'il me semble difficiles à assurer dans un système scolaire qui se veut démocratique.

Au regard de l'enseignement secondaire qui a toujours utilisé le français comme moyen d'expression, les éléments produits par la réforme devaient éprouver des difficultés à suivre convenablement son programme du fait de la baisse du niveau de français. D'où un grand taux d'échecs qui se manifestait de bonne heure dans les premières classes du secondaire.

Au niveau des effectifs, la réforme de 1973 n'a pas apporté des modifications sensibles quant à l'offre en éducation.

Malgré le taux annuel considérablement de 2,2 % d'accroissement de la population à cette époque, le nombre d'écoles ou de salles de classe n'a pas évolué en conséquence.

La demande en éducation était elle-même mal exprimée, surtout en milieu rural, suite à la léthargie sociale laissée par les événements de 1972.

Avec l'avènement de la IIIème République en 1976, le concept de l'école rurale évolue vers le concept de l'école communautaire. Pour les autorités de ce régime, les populations locales devaient participer davantage et de façon plus active dans la vie de l'école. C'est pour elles à la fois un droit et une obligation d'être associées à la direction et à la gestion de l'école.

Ainsi on a vu la population commencer à participer proportionnellement à ses moyens, à la construction, à la réparation et à l'équipement des écoles primaires, à la construction de logements pour enseignants, au paiement des veilleurs de nuit etc...

En même temps, les mauvais souvenirs de 1972 s'estompaient de plus en plus et la demande en éducation devenait plus que manifeste.

Cette période marque une véritable révolution de mentalités vis-à-vis de l'école.

Mais, l'on peut dire que c'est vraiment en 1979, depuis la tenue du 1er Congrès National du Parti de l'Union pour le progrès National (UPRONA), que l'Education en général et l'enseignement primaire en particulier vont connaître un élan décisif. L'action du Gouvernement en matière d'éducation allait désormais se référer sur les grandes orientations fixées par cet organe d'expression de la volonté populaire.

I.3. Orientations éducatives issues du Congrès National du Parti en 1979.

En matière d'éducation, le premier Congrès National du Parti a manifesté dans ses recommandations le souci de corriger les échecs du système éducatif hérité de la colonisation et de mettre en place une politique éducative cohérente, adaptée aux réalités et aux besoins de la nation. Cette politique devait s'articuler autour des idées maîtresses suivantes (1) :

- l'intensification de l'apprentissage des métiers aux jeunes élèves ;
- la multiplication des écoles et des effectifs avec le concours des collectivités locales au niveau des infrastructures ;
- l'élaboration des programmes de formation qui s'inspirent des objectifs du développement national ;
- la formation politique et idéologique des jeunes ;
- la formation des éducateurs nationaux en nombre suffisant et à tous les niveaux de l'enseignement.

(1) Secrétariat National Permanent du Parti UPRONA, Actes du deuxième Congrès National du Parti UPRONA, Bujumbura, 1985. P. 175.

En somme, la nouvelle politique éducative visait essentiellement la généralisation et l'adaptation du système éducatif.

Cette idée d'adaptation, apparemment récente dans l'Afrique décolonisée, était pourtant au centre des discussions pédagogiques au début du siècle dans le monde Occidental. Le pédagogue Américain JOHN DEWEY, premier précurseur de cette idée, écrivait déjà en 1897 :
"Il est tout à fait impossible d'éduquer l'enfant en vue d'un état social fixe et déterminé ...; l'éducation devra donner à l'enfant la possession de lui-même, l'indépendance, la possibilité de s'adapter aux modifications du milieu, mais aussi celle de créer et d'utiliser les modifications nécessaires." (1)

Et comme le soulignent les auteurs R. TORAILLE, G. VILLERS et J. EHRHARD, cette adaptation doit allier les préoccupations personnelles avec les besoins de la Société.

" L'adaptation sociale véritable est à la fois intégration à une communauté mais aussi prise de responsabilités personnelles au sein de cette Communauté. En fait l'éducation apparaît toujours comme la recherche d'un équilibre entre les nécessités individuelles et les nécessités sociales".(2)

(1) DEWEY cité par R. TORAILLE, G. VILLERS, J. EHRHARD. L'Education scolaire et ses problèmes. Istra. 1982. P. 189

(2) I *ibid.*, P. 10

A côté de ce souci d'adaptation et au-delà même de son attribut démocratique, la généralisation de l'enseignement s'impose comme une nécessité pour les pays africains confrontés aux problèmes de l'analphabétisme.

Et Selon certains spécialistes des questions éducatives en Afrique, généralisation et adaptation dans le système éducatif ne peuvent être entreprises séparément sans encourir des risques graves.

A ce propos, Guy BELLONCLE écrit :

"Pousser à la scolarisation tant que l'école fondamentale est ce qu'elle est aujourd'hui, ce n'est pas rendre service au pays, mais au contraire lui créer des difficultés qui peuvent à terme lui être mortelles"(1).

A la Conférence organisée par le BREDI à Bamako en 1982 et portant sur "l'intensification de la lutte contre l'analphabétisme en Afrique", l'auteur du document préparatoire abonde dans le même sens: " Il importe de souligner que la généralisation de la scolarisation doit s'accompagner d'une amélioration qualitative. En effet, actuellement, dans la plupart des pays, l'enseignement primaire est déjà inadapté pour la minorité des enfants qui y ont accès. Il le serait encore plus s'il était généralisé sans être en même temps rénové dans ses contenus, ses méthodes ".(2)

A ce titre donc, nous croyons que le premier Congrès du parti, dans ses inspirations de la nouvelle politique éducative, était sur la bonne voie.

(1) G.BELLONCLE, Op. cit. P. 16

(2) Ibid, P. 16

Aussitôt après la tenue du premier congrès du parti, le Gouvernement a entamé l'élaboration d'un projet d'éducation qui fut adopté par le comité central du parti à sa 2ème session ordinaire. Une éducation de base minimum devait être assurée à tous les citoyens pour qu'ils puissent participer au développement et maîtriser les conditions de vie dans leur milieu. Bien plus, il fallait relever le taux de scolarisation jusque-là très bas.

I.3.1. Objectifs poursuivis.

Au niveau de l'Education de base, le Gouvernement de la 2ème République s'était fixé pour objectifs :

- de poursuivre la réforme de l'enseignement de base axée sur l'utilisation du "kirundi" comme langue de base dans l'enseignement et sur la réalisation de ce dernier ,
- d'édifier et de consolider l'école communautaire ,
- d'élever surtout le taux de scolarisation en vue d'une éducation - formation pour tous les enfants en âge scolarisable dans un proche avenir.

L'échéance de ce dernier objectif fixée à l'an 1987 était un défi que le Gouvernement s'engageait à relever.

Aujourd'hui, les mêmes objectifs pour leur noblesse ont été reconduits par les autorités de la 3ème République.

"Nous sommes déterminés à assurer au peuple burundais, d'ici l'an 2000, les conditions minimales d'alimentation, de vie décente et d'éducation de base" devait déclarer le Président Pierre BUYOYA.

Au niveau de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, le premier objectif visé était l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles secondaires pour pouvoir absorber un grand nombre de lauréats de l'enseignement primaire et satisfaire les besoins de l'économie nationale en cadres moyens et en main-d'oeuvre qualifiée.

Pour l'enseignement supérieur, il fallait penser à accroître la capacité de l'Université du Burundi et à améliorer les facultés et instituts existants.

Tout en prônant ces mesures éducatives, les autorités savaient pertinemment que les débouchés étaient limités tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Qu'on cesse donc de croire que les pays africains adoptent des dispositions sans savoir ce qui les attend au bout du compte, soi-disant par défaut d'une planification objective.

1.3.2. Stratégies de mise en oeuvre de la nouvelle politique éducative.

Pour réussir les différents objectifs fixés, certaines dispositions de nature technique ont été adoptées.

Il s'agit de :

- la double vacation et la promotion collective pour une utilisation optimale des moyens disponibles.

La double vacation des locaux et des maîtres consiste à confier à un maître et dans une salle de classe, deux groupes d'élèves qui se relaient. Son avantage réside dans la rentabilisation des moyens disponibles permettant de doubler les effectifs sans accroître les dépenses. Les programmes de formation ont été revus en conséquence.

La promotion collective quant à elle a été introduite dans le souci de mieux répondre à l'objectif de la généralisation de la scolarisation. Le taux trop élevé des redoublements avait par effet d'entraînement, causé la diminution de nouveaux inscrits en 1ère année.

- la mobilisation des collectivités locales pour une extension rapide du réseau des infrastructures scolaires ;
- la formation des formateurs de l'éducation de base en qualité et en quantité ;
- la multiplication des organes d'encadrement pédagogique ;
- la production d'un matériel didactique et de supports pédagogiques adéquats, appropriés aux nouveaux programmes d'enseignement ;
- la réalisation de l'école communautaire ;
- la promotion de l'école privée ;
- la construction de nouvelles écoles secondaires et la suppression progressive du régime d'internat (là où c'est possible, notamment en ville) pour élever la capacité d'accueil de l'enseignement secondaire.

Evidemment, la réalisation de ce programme éducatif, bien ambitieux il faut le dire, n'était possible qu'avec un déploiement considérable de moyens matériels et financiers. Par conséquent, l'Etat devait se préparer à endosser la surcharge financière que cette nouvelle politique générait.

I.4. Effets de la nouvelle politique

Analyser les effets de la nouvelle politique éducative, revient à mettre en lumière ses implications quantitatives et qualitatives sur le système scolaire en général et sur la société bénéficiaire en particulier.

Nous nous appesantirons davantage sur les changements survenus au niveau de l'enseignement primaire et un peu sur ceux intervenus dans l'enseignement secondaire.

Au point de vue quantitatif, les résultats enregistrés depuis 1981, date à laquelle on lançait le défi à la sous-scolarisation en débutant la double vacation sont considérables.

Alors qu'elles étaient estimées à 36.707 en 1980 - 81, les nouvelles inscriptions en 1ère année primaire sont passées à 73.039 en 1981 - 82, soit une augmentation brusque de 100 % avec l'application du système de la double vacation.

Pour l'année scolaire 1988-1989, elles s'élevaient à 98.000, donc un peu moins de cent mille. Les filles y occupent 45,6 % de places alors qu'elles occupaient 40,7 % en 1980 - 81, et moins encore les années précédentes. (1)

Au cours du IVe plan quinquennal national de développement économique et social allant de 1983 à 1987, le taux de croissance annuelle des enfants scolarisés au primaire approche 15 %. De 258.927 élèves en 1982 - 83, la population scolarisée est passée à 451.445 écoliers au cours de l'année scolaire 1986 - 87, soit une augmentation de 74 % (2).

(1) Source : Département de la Planification Scolaire, Burundi.

(2) Tirés du Vème Plan quinquennal de Développement économique et Social, 1988 - 1992 P. 30 et P. 97.

Très récemment en 1988 - 89, cette population se chiffrait à 559.077 écoliers, enseignements pré-primaire et primaire confondus.(1)

Parallèlement à cet accroissement considérable des effectifs des écoliers, le nombre d'écoles, de salles de classe et du personnel enseignant a crû en conséquence.

De 4.352 salles de classes en 1982, on est passé à 6.759 en 1986 - 87, soit une augmentation de 55 % ; et pour le personnel enseignant, on est passé de 5.041 à 7.157 enseignants au cours de la même période, soit une augmentation de 42 % (2). Et ces chiffres ne peuvent cesser de croître tant que l'objectif de la pleine scolarisation n'est pas réalisé.

Pour avoir une idée sur la plus ou moins réalisation de cet objectif, il nous faut faire une comparaison, pour chaque année scolaire, entre la population réellement scolarisée ou au mieux la population en scolarisation et la population scolarisable, retenue dans la classe d'âge de 7 ans à 12 ans. Le rapport des deux, multiplié par 100 nous donne le taux de scolarisation.

Le choix de cette classe d'âge se justifie parce que d'une part l'âge officiel de début de la scolarité est de 7 ans, et d'autre part en application du système de la promotion collective, l'âge moyen des élèves en 6ème année (dernière année de l'enseignement primaire) avoisine 12 ans.

(1) Source : Département de la Planification Scolaire, Burundi.

(2) Tirés du Vème Plan quinquennal de Développement économique et Social. 1988 - 1992. P. 30 et P. 97.

Considérons le tableau ci-après contenu dans le Vème plan quinquennal national de développement économique et social en sa page 30, sous le titre "Population d'âge scolaire (7 - 12 ans) et population scolarisée au primaire au cours du IVe plan".

Année Scolaire	Population Scolarisable (âge 7-12ans)	Population scolarisée au primaire (7ans et plus)	% de la population scolarisée
1982 - 83	670 .185	258.927	39 %
1983 - 84	690 .100	301.278	44 %
1984 - 85	712 .376	343.027	48 %
1985 - 86	722 .042	385.936	53 %
1986 - 87	748 .267	451.445	60 %
1987 - 88	775 .500	505.618	65 %

Des données de ce tableau, on se rend compte qu'au cours du IVe plan quinquennal de développement économique et social, le taux de scolarisation a évolué de manière très remarquable, passant de 39 % à 65 %.

Dans un pays du tiers monde de 27.834 km² comptant plus de 4 millions et demi d'habitants dont la grande majorité est jeune, ce taux de scolarisation constitue une performance considérable.

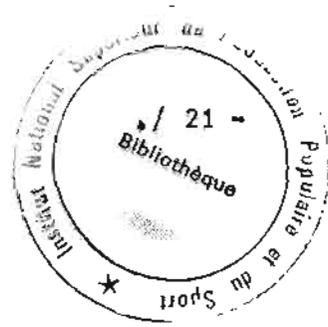
En tout état de cause, le Burundi ne fait plus partie des pays sous-scolarisés car, au-delà même du taux brut de scolarisation, il faut souligner que les taux de déperdition scolaire ont été sensiblement réduits au niveau des trois premières années de scolarisation. Nous y reviendrons bientôt en détails dans l'analyse des déperditions scolaires.

Au cours du Ve plan quinquennal national allant de 1988 à 1992, l'objectif est que le taux brut de scolarisation passe de 69,84 % à près de 80 %.

Au point de vue qualitatif, alors que l'opinion publique nationale avait manifesté de bonne heure son appréhension quant à la baisse éventuelle de niveau, procédant du système de la double vacation auquel faisaient suite la diminution des heures hebdomadaires de classe d'une part et la surcharge des maîtres d'autre part, on a observé au bout du compte des résultats "satisfaisants". Ce fut le fruit, non seulement du fait que le Gouvernement ait déployé de grands moyens matériels, humains et financiers, mais aussi d'une organisation et d'une gestion saine et consciente de ces derniers.

Par exemple, les organes d'encadrement pédagogique ont été multipliés, des directions scolaires aux inspections provinciales en passant par les inspections cantonales, rendant ainsi le suivi et le contrôle pédagogiques plus réguliers et plus efficaces.

Néanmoins, des lacunes sérieuses subsistent au niveau de la réalisation de la ruralisation de l'enseignement primaire. Pour Guy BELLONCLE, "... Ce n'est que dans la mesure où les maîtres auront eux-mêmes appris à découvrir le milieu environnant qu'ils seront à même de le faire découvrir à leur tour par leurs élèves". Or, la situation persiste au Burundi alors que des stages de formation des maîtres, des directeurs d'écoles et des inspecteurs à l'étude du milieu ont été effectués par le passé et continuent même de nos jours.



Il vaudrait mieux alors chercher les raisons ailleurs. D'ores et déjà, nous mettons en cause pour notre part, d'abord l'insuffisance du temps consacré aux travaux pratiques, ensuite le manque d'espace suffisant dans certaines écoles pour créer des jardins d'expérimentation agricole par exemple ou d'autres petits projets comme le petit élevage.

Pour l'initiation aux métiers artisanaux, la présence d'un spécialiste est indispensable car les enfants ont d'abord besoin d'un bon modèle à imiter avant de laisser libre cour à leur génie créateur.

Au niveau de l'enseignement secondaire, d'abord il faut signaler que cet enseignement ne s'est développé qu'après l'indépendance en 1962, la première école secondaire datant de 1939 - 40. On y distingue trois grandes filières de formations à savoir l'enseignement général préparant à l'enseignement supérieur universitaire, l'enseignement pédagogique préparant au métier d'enseignement et l'enseignement technique et professionnel préparant aux divers métiers et professions.

Au cours du IV^{ème} plan quinquennal de développement, les deux derniers types d'enseignement ont connu une évolution extrêmement importante, le premier pour répondre à la demande de la formation de base, le deuxième pour répondre aux besoins nationaux en cadres moyens et en ouvriers qualifiés.

Jetons un bref regard sur ce tableau relatif à l'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire, selon les types d'enseignement au cours du IV^e plan (1).

(1) Vème Plan, Op. cit., P. 30.

Types d'enseignement	Effectifs d'élèves		Taux d'accroissement annuel moyen
	1983	1987	%
-Enseignement secondaire général (Lycées)	6.661	10.528	12,1
-Ecoles normales	4.999	269	-51,3 %
-Ecoles de Formation des instituteurs	115	6.513	36,4 %
- Cycles d'orientations (Collèges)	1.119	4.288	39,9 %
-Ecoles moyennes pédagogiques	2.050	0	-
Sous-total	14.944	21.603	9,7
Ecoles techniques relevant du Ministère de l'Education Nationale	2.546	3.620	9,2
Ecoles techniques relevant d'autres ministères	1.236	1.676	7,9
Sous-total	3.782	5.296	8,3
Total Enseignement Secondaire	18.726	26.899	9,5

A l'analyse du contenu de ce tableau, on se rend compte que l'enseignement secondaire dans son ensemble a connu une augmentation des effectifs de près de 44 %. De 18.726 en 1983, l'effectif des élèves du secondaire est passé à 26.899 en 1987. Cela a été possible d'abord par la multiplication des Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI) dans le pays en remplacement progressif des Ecoles normales et des Ecoles moyennes pédagogiques alors jugées inopportunes par rapport aux innovations

et aux objectifs fixés; ensuite par la construction de nouveaux collèges et de nouveaux lycées.

Par exemple, 25 collèges dont 14 privés ont été construits au cours de cette période.

Dans l'enseignement Supérieur, on se rend compte là aussi qu'il y a eu une évolution considérable des effectifs des étudiants. De 1926 en 1983, les effectifs des étudiants inscrits à l'Université du Burundi, dans les instituts et écoles supérieurs du pays sont passés à 2.639 en 1987, soit une augmentation moyenne annuelle supérieure à 8 %.

A l'analyse de ces chiffres qui témoignent, certes, de l'importante évolution du système scolaire Burundais au cours de ces dernières années, l'on pourrait se poser des questions quant aux implications financières, sociales, politiques et autres, immédiates ou lointaines, d'une telle évolution.

Au plan financier, l'engagement de l'Etat à réaliser coûte que coûte ses objectifs éducatifs a abouti à une hausse sensible de la part du budget national allouée à l'Education Nationale, sans considérer l'investissement de la population en main-d'oeuvre et la participation financière des communes pour la construction ou la réfection des écoles.

En effet, comme devait le souligner le Ministre de l'Enseignement primaire et de l'enseignement secondaire dans son interview à Jeune Afrique en 1989, "l'Etat consacre de nos jours à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur près de 16 % du budget national".

Dans le Vème plan quinquennal National de développement économique et social, on peut lire au chapitre des investissements prévus pour chaque ministère, que 33,60 % du montant global seront réservés à l'Éducation Nationale et à la Recherche, secondée par la Santé Publique à qui il sera consacré 26,11 %.

Au plan social, la scolarisation généralisée qui est un objectif à la fois social et politique, a été réalisée à environ trois quarts. Cela signifie que de nos jours, près de trois enfants sur 4 en âge scolarisable fréquentent l'école primaire, ce qui a permis au Burundi de sortir du rang des pays sous-scolarisés. On peut même miser sur cette évolution sans cesse croissante pour croire que l'analphabétisme dans les années futures ne sera plus qu'un sujet d'histoire.

Néanmoins, considérée sous un autre angle projetant ses efforts dans le temps, cette scolarisation généralisée pose un problème fondamental d'opérationnalité.

En effet, à supposer que toute la population qui débute le primaire puisse continuer jusqu'à la sortie du secondaire, l'Etat comme les services privés n'ont pas assez de moyens pour les embaucher tous. Ainsi cette formation n'aboutirait qu'à grossir la population de chômeurs diplômés, ne pouvant même pas se reconvertir dans l'agriculture ou dans l'artisanat délaissés aux non-instruits.

Le milieu rural qui serait alors privé d'une force de travail considérable souffrirait inmanquablement d'une baisse de sa production.

Mais si nous devons considérer les faits dans leur réalité, l'Etat n'a pas de moyens pour assurer à chacun une scolarisation prolongée jusqu'à la fin du secondaire. Sinon, l'enseignement secondaire aurait pu se développer, évoluer au même rythme que l'enseignement primaire.

De ce point de vue, la scolarisation massive au niveau de l'enseignement primaire apparaît comme une sur-scolarisation au devant de laquelle on aménage, comme de façon contradictoire, des systèmes de sélection qui ne permettent qu'à une minorité de "doués" d'aller plus loin.

Dès lors, les efforts des uns et des autres parmi les Gouvernements africains, sont orientés non pas dans le sens d'effacer ces systèmes et partant les déperditions scolaires qu'ils engendrent, mais dans celui d'en diminuer les taux.

Au Burundi donc, comme partout ailleurs dans les pays en voie de développement, la déperdition scolaire au primaire comme au secondaire reste une réalité.

Apparemment les taux de déperdition ont été réduits à l'intérieur des cycles de formation, mais est-il qu'en revanche, ils s'accroissent de plus en plus à la fin de chaque cycle par la mise en oeuvre obligée d'épreuves de sélection sous forme de concours, motivée par les limites de la capacité d'accueil au cycle suivant.

CHAPITRE II. - La déperdition scolaire et ses prolongements socio-économiques.

Parler du phénomène de la déperdition au niveau d'un système scolaire, c'est en définitive parler des taux de redoublements et des taux d'abandons survenant en cours de formation d'abord, puis au niveau des points de passage d'un cycle à un autre, marqués le plus souvent par des pratiques de sélection institutionnalisées, seulement favorables aux "plus doués".

II.1. Situation de la déperdition scolaire au BURUNDI

2.1.1. - Dans l'Enseignement Primaire

Les déperditions scolaires massives en cours de formation sont la caractéristique de la plupart des pays africains où, selon Guy BELLONCLE, elles peuvent aller jusqu'à 50 % des effectifs au cours des quatre premières années.

Pour le Burundi, avec l'application du système de la double vocation des locaux et des maîtres en vue de réaliser la pleine scolarisation, les autorités ont aussi pensé à la stratégie de promotion collective afin d'éviter que les redoublements à un palier n'entraînent pas une surcharge en son sein ou ne soient pas un frein de promotion pour les paliers inférieurs.

Mais, cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas du tout de cas de redoublements ou d'abandons. Seulement on a tenu, malgré la généralisation de l'enseignement, à en réduire le nombre au moins dans les quatre premières années.

En 1982, lors de la 1ère Conférence Nationale des cadres de l'Etat, il a été fait le constat amer que le rendement de l'enseignement primaire est assez fortement compromis par les déperditions et les redoublements. Chaque année, près de 50.000 places étaient occupées par des redoublants. C'est en 6ème que le taux de redoublements était - et reste - le plus élevé, et par effet d'entraînement on assistait à une diminution du nombre de nouveaux inscrits en 1ère.

Sur 1.000 élèves qui commençaient la 1ère année, 190 seulement terminaient la 6ème sans redoubler. Voilà en partie ce qui a motivé qu'on adopte la promotion collective comme voie de solution.

En analysant les résultats scolaires de 1982 - 83 à 1988 - 89 fournis par le Département de la planification scolaire, nous avons pu constater que les taux d'abandon en 1ère année varient entre 6% et 10 %, les taux de promotion entre 74 et 78 %, les taux de redoublement entre 12 et 21 %.

Au total, le taux de déperdition global compris comme étant le ~~taux~~ des redoublements plus le taux d'abandons, est compris entre 10 et 31 % en 1ère année et même au niveau de la 2ème et de la 3ème années.

Les taux de promotion vont croissant de la 1ère à la 3ème année. En revanche les taux d'abandons diminuent progressivement et sont même négligeables en 4ème et en 5ème années.

On observe le mouvement contraire au niveau des redoublements où les taux, négligeables en 1ère et en 2ème année, commencent à croître en 3ème et en 4ème année, se renforcent en 5ème année pour atteindre le summum en 6ème année.

Pour comprendre cette situation, il vaut mieux partir du sommet de l'escalier, c'est-à-dire de la 6ème année qui est la dernière année de l'enseignement primaire.

En effet, le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire est soumis à un "Concours National", très sélectif. Seuls 10 à 15 % des candidats au concours sont admis chaque année dans les premières classes de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel. Les 90 % restant constituent le taux annuel de déperditions en 6ème, ce qui en fait un véritable goulot d'étranglement.

Mais, toute cette population qui échoue au concours n'abandonne pas systématiquement l'école. Au contraire chacun voudrait rester pour tenter ses chances autant que possible.

Ainsi l'on constate que depuis 1982-83, les taux de redoublements dans les classes de 6ème des écoles publiques peuvent aller jusqu'à 46 % des effectifs, faisant de ces classes de véritables greniers de peuplement.

Par un effet d'entraînement, les grands taux de redoublements en 6ème limitent les taux de promotion en 5ème en même temps qu'ils provoquent les taux de redoublements à ce niveau et ainsi de suite jusqu'en 4ème année où commencent à germer déjà les espoirs en l'avenir dont l'école est seule promiseuse.

On s'imagine alors si l'effet d'entraînement dont il est question ici devait agir jusqu'en 1ère année, on retomberait dans la situation dénoncée par la première conférence des cadres de l'Etat en 1982, situation qui compromet la réalisation de la pleine inscription des enfants en âge scolaire.

Nous ne faisons qu'attirer l'attention des uns et des autres parmi les protagonistes de l'éducation nationale sur ces pratiques, quoiqu'humanitaires, mais dont la tradition risque de conduire à une impasse. Un grand nombre d'enfants risque d'être éjecté hors du système scolaire sans avoir pu acquérir le minimum d'éducation visé pour enrayer "le développement du sous-développement". Dans ce cas, des expressions comme pleine inscription, scolarisation généralisée seraient sans fondements. En outre, les taux de déperditions scolaires dégagés ci-haut cachent des inégalités entre le milieu rural et le milieu urbain dans le pays.

Au niveau de ces taux, le milieu rural remporte sur le milieu urbain pour deux raisons essentielles : d'abord la population rurale est de loin plus importante que la population urbaine, dans des proportions respectives de 95 % et 5 %; ensuite, du fait que les élèves en milieu citadin travaillent dans des conditions plus favorables (électricité, devoirs à domicile encadrés dans la plupart des cas par des parents instruits ...) que celles des élèves en milieu rural (souvent sollicités après l'école comme une main-d'oeuvre complémentaire dans les travaux ménagers ...) et ont par conséquent de fortes chances de réussir nombreux aux épreuves scolaires.

Cela dit, la déperdition scolaire brute au primaire est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. On pourrait pousser un peu plus loin l'analyse pour constater les inégalités qui pourraient exister entre différentes régions du pays et que masque le taux brut des réussites au concours national. Nous^{nous} en abstenons dans ce travail au risque que la démarche ne paraisse subversive.

En définitive, on se rend compte que la déperdition scolaire en cours de formation et à la fin du cycle d'enseignement primaire reste une réalité au Burundi.

Et si elle n'est pas bien contrôlée, elle conduira à une mal-scolarisation contrariant les nobles objectifs que le Gouvernement s'est fixés et dont la pleine réalisation a été portée à l'an 2.000.

II.1.2. Dans l'enseignement secondaire

Au niveau de l'enseignement secondaire, nous nous sommes plus intéressé aux données de l'enseignement public qui est par ailleurs le plus dominant par rapport à l'enseignement privé.

Comme nous avons pu le voir dans les pages précédentes, l'enseignement secondaire dans son ensemble a progressé en effectifs d'écoles et d'élèves ces dernières années.

Mais point n'est besoin de dire que ce n'est pas tout le monde qui commence le secondaire qui arrive en terminale.

Pour preuve, si nous nous référons aux résultats scolaires des écoles publiques d'enseignement général, des collèges et des Ecoles de formations des instituteurs, de 1983 à 1987, nous constatons que le taux moyen de déperdition est de 12% en 7ème, de 13% en 8ème, de 15% en 9ème, de 25% en 10ème, de 25%, 22% et 19% respectivement en 3ème, en seconde et en 1ère scientifique et lettres modernes.(1)

Nous précisons immédiatement que les classes de 7ème, de 8ème, de 9ème et de 10ème qui constituent le premier cycle du secondaire au Burundi correspondent dans l'ordre aux classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème (DEPG) dans le système Sénégalais, tandis que les classes de

(1) Taux calculés à partir des données fournies par le Département de la Planification Scolaire.

3ème, de seconde et de 1ère scientifique ou lettres modernes (2ème Cycle) correspondent aux classes de seconde, de 1ère et de terminale (BAC).

A l'intérieur de ces différents taux de déperdition de chaque niveau de classe; les taux de redoublements sont plus forts que les taux d'abandons, allant du double au triple au 1er cycle.

En 10ème, c'est-à-dire à la fin du 1er cycle de l'enseignement secondaire, le taux moyen de déperditions est supérieur à tous les autres. Les mauvais résultats au "test national" instauré à ce niveau depuis 1984 expliqueraient le renforcement de ce taux en 10ème.

Les résultats du test combinés aux résultats de l'élève en classe servent de plate-forme à la Commission Nationale chargée de l'Orientation des lauréats de 10ème.

Entre autres critères retenus pour l'orientation de ces élèves, il y a, outre les capacités intellectuelles de l'élève, son choix, les besoins du pays, les capacités d'accueil de chaque filière de formation, l'avis du Conseil de classe et quelque fois l'avis des parents.

De la 7ème année à la 9ème année, le taux d'abandons par an est faible, variant entre 2% et 5%.

Par contre, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les taux de déperditions se renforcent et sont marqués par des taux d'abandons très élevés en 3ème, scientifique et lettres modernes confondus. Il y a presque autant de redoublements que d'abandons à ce niveau : Un taux moyen de déperditions de 25% en 3ème depuis 1983 jusqu'en 1987 signifie 12% d'abandons et 13% de redoublements. La mauvaise orientation opérée après la 10ème est la raison souvent invoquée pour expliquer cette situation d'échec.

Toutefois, il est d'usage qu'une bonne partie des élèves qui échouent dans la toute première année du 2ème cycle du secondaire soit réorientées vers des filières de formation estimées adéquates.

Plus loin en terminale, on retrouve presque la même situation en ce qui concerne les déperditions.

Un test national y est aussi institué en vue de sélectionner les entrées dans l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement général (Lycées) privé, la situation n'est pas meilleure. Les taux de promotions sont plus faibles que dans l'enseignement public, avec des taux d'abandons plus forts.

On notera que ce sont souvent des élèves qui ont échoué dans l'enseignement public qui vont encore tenter leurs chances dans le privé, quoique très coûteux.

Donc, l'enseignement secondaire à l'instar de l'enseignement primaire, connaît des déperditions non moins importantes. Notre souhait reste qu'elles soient réduites au strict minimum à ce niveau.

Nous savons très bien que du fait des moyens très limités du Gouvernement, le système scolaire doit garder son caractère sélectif, comme par le passé, pour ne laisser évoluer que les "plus doués" ou les plus chanceux".

Mais, que dire de 90% de déperditions en 6ème, c'est-à-dire de près de 66.000 élèves éliminés chaque année par le Concours National? A ceux-là se greffent les taux de déperditions des autres classes, même si apparemment ils sont petits.

A quoi bon une scolarisation généralisée pour une déperdition massive ? Pour certains, il faut repenser le système éducatif. Pour d'autres, autant garder le statu quo car ni l'Etat ni les collectivités locales n'ont de moyens pour mieux faire.

Evidemment le Gouvernement du Burundi n'avait pas la prétention de prolonger la scolarité de tous les enfants scolarisés jusque dans le secondaire ou dans le supérieur. Tout simplement il avait souhaité et il visait que la majorité puisse acquérir un minimum d'éducation pour cerner les problèmes du développement national en général et du développement de son milieu en particulier.

Le problème est alors de savoir à quel niveau de scolarité on peut estimer avoir acquis ce minimum d'éducation. C'est aussi un problème de la valeur du programme et des méthodes d'enseignement utilisés.

Enfin, que la perpétuation d'un système éducatif sélectif trouve sa justification dans des situations politiques et financières, il reste que la discordance entre la scolarisation généralisée et la déperdition massive est une menace pour l'ordre social et économique du pays. Chaque année, des dizaines de milliers de jeunes sont "déscolarisés" et rejoignent définitivement leurs familles qui ont l'obligation naturelle de les réintégrer.

Mais, le processus de réintégration ne se passe pas sans poser des problèmes de divers ordres, procédant des attitudes de refus ou d'acceptation de l'intégration en tant que telle, ou purement et simplement du milieu d'intégration.

Ces divers prolongements de la déperdition scolaire échappent parfois à la prévision des dirigeants ou du planificateur de l'éducation, c'est pourquoi nous avons voulu leur consacrer quelques pages d'analyse, particulièrement dans le contexte burundais.

II.2. Aperçu sur les prolongements sociaux et économiques de la déperdition scolaire.

Le problème de la déperdition scolaire au Burundi est, comme nous l'avons montré au passage dans les pages précédentes, essentiellement rural.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'étudier les prolongements de la déperdition scolaire en partant surtout des jeunes ruraux déscolarisés.

Quand le jeune rural est éjecté en dehors de l'école, il n'a d'abord de première réaction que de retourner au terroir auquel il est resté rattaché tout au long de sa scolarité par un latent cordon filial.

Ce retour est mal ressenti par la majorité des jeunes ruraux car leurs espoirs de promotion, jusque-là investis dans l'institution scolaire s'effondrent momentanément.

Malgré les efforts déployés pour améliorer les conditions de vie dans le milieu rural (amélioration de l'habitat, adduction d'eau, électrification rurale, soins de santé primaires pour tous ...), ce dernier n'offre pas encore de garanties de réussite sociale.

L'agriculture, qui est une activité principale de la population Burundaise n'a pas encore fait ses preuves dans un contexte socio-économique pourtant dynamique. Et à moins d'une véritable réforme agraire, les conditions qui prévalent sont telles que la situation va évoluer de mal en pis.

Le morcellement des terres et l'atomisation des exploitations agricoles consécutifs à la pression démographique considérable, la dégradation progressive des sols ainsi qu'une technologie agricole rudimentaire sont autant de facteurs essentiels qui compromettent la productivité du milieu rural, surtout dans le domaine agricole. Le développement de l'artisanat qui peut être envisagé comme une issue secondaire, se heurte à la faiblesse du pouvoir d'achat caractéristique du monde rural.

Nous donnons ci-après, à titre indicatif, quelques chiffres statistiques pour appuyer nos propos sur la pression démographique.

A l'issue du 1er recensement national de la population en 1979, la population résidente était estimée à 4.028.420 habitants; et au 1er Janvier 1987, la population Burundaise est estimée à 4.922.033 habitants, donc un peu moins de 5 millions . (1)

En outre, le pays accuse une des plus fortes densités de population du continent avec 154 habitants/km² ainsi qu'un grand taux de croissance, annuel de 2,64%. (2)

(1) Ministère de l'Intérieur, Département de la Population, Enquête démographique et de Santé au Burundi, 1987, P. 173.

(2) Ministère de l'Intérieur, Département de la population, Séminaire sur l'utilisation des données du Recensement général de la population, 13-15 Nov. 1984 BUJUMBURA, P.43.

Conséquence de toute cette situation, c'est la précarité du devenir social et économique du monde rural, laquelle n'encourage pas les jeunes déscolarisés à s'y intégrer avec enthousiasme.

Certains parmi eux, peut-être par résignation, peut-être dans l'espoir d'un quelconque changement positif, s'accrochent au terroir et essayent tant bien que mal de s'adapter à ses conditions, même désagréables.

D'autres, plus aventureux et plus ambitieux, s'y dérobent et vont "chercher fortune" dans les centres urbains et surtout à BUJUMBURA la capitale.

Essayons de voir à travers certains faits la vie de chaque groupe dans son milieu d'accueil ou d'adoption.

II.2.1. La vie des jeunes déscolarisés, en milieu rural.

Bien des jeunes déscolarisés, surtout ceux qui échouent dans l'enseignement primaire et dans les toutes premières classes du secondaire se maintiennent souvent à leur terroir et intègrent progressivement la vie paysanne.

Pour beaucoup d'entre eux, le mariage est un événement qui décide définitivement de leur sédentarité.

Mais, les conditions du milieu rural telles qu'elles ont été sommairement décrites ne peuvent pas leur procurer la satisfaction voulue. La réduction des espaces cultivables dans certaines régions suite à la pression démographique, la dégradation des sols, le manque de moyens financiers pour se payer une main-d'oeuvre complémentaire (là où il existe encore de vastes espaces à cultiver)... sont autant de facteurs

qui ne permettent pas aux paysans une production agricole à grande échelle. Ils se contentent d'une agriculture de subsistance ne pouvant permettre de dégager des surplus pour le marché; ce qui peut expliquer le faible pouvoir d'achat caractéristique du monde rural.

Le paysan est enfermé dans un cercle vicieux: de pauvreté où des saisons de maigres récoltes succèdent à des périodes de soudure. Dans pareille situation, les jeunes ruraux bien que constituant une force de travail potentielle, sont sous-employés.

Des projets régionaux de développement intégré ont été mis en place pour pouvoir créer des emplois salariés, mais l'offre reste trop inférieure à la demande.

Du fait du désœuvrement, la plupart des jeunes ruraux n'échappent pas aux vices de la délinquance : toxicomanie, vagabondage sexuel, alcoolisme, banditisme ...
A défaut d'étude statistique déjà menée dans ce domaine, nous ne pouvons malheureusement pas donner des chiffres pour étayer ce que nous disons ci-haut. Mais, il n'en reste pas moins vrai que l'évolution de ces fléaux dans certaines régions du pays soit inquiétante.

Toutefois, au sein de la jeunesse déscolarisée, quelques actions orientées dans le petit commerce sont tentées pour essayer de combler le vide que laisse l'activité agricole. A ce niveau, il est frappant de constater que l'action en coopérative ne les préoccupe pas tellement, attitude peut-être liée à la mentalité individualiste de notre société.

Des discussions que nous avons eues avec quelques jeunes ruraux, il ressort que cette activité de petit commerce, s'exerçant seulement au niveau des marchés locaux en milieu rural, n'est pas très rentable.

D'abord le pouvoir d'achat des ruraux est à la fois faible et instable, variant suivant les saisons et de façon très nette dans les régions à cultures industrielles comme le café et le coton. Ensuite, les jeunes ruraux opèrent avec de faibles capitaux, rendant ainsi leur action précaire par rapport à ceux qui disposent de grands capitaux.

Enfin, cette activité s'appuyant de temps en temps sur la fraude, court souvent le risque de subir les coups de la loi douanière et de tomber en ruine.

A côté de ces tentatives individuelles, les jeunes ruraux déscolarisés et non scolarisés s'investissent dans des activités de développement communautaire, susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie. Ces activités sont essentiellement animées par le parti. Ainsi participent-ils à la construction et à la réfection des écoles, des ponts, à l'entretien ou au tracé des pistes et des routes, à l'amélioration de l'habitat, à la prévention des feux de brousse ainsi qu'à d'autres diverses actions d'intérêt général.

Quand ces jeunes se déplacent vers les villes, c'est soit pour des visites aux parents ou aux amis, soit pour y acheter ce dont ils ont besoin et qui est rare ou très cher sur les marchés locaux. Le séjour n'est généralement pas long. En témoigne le taux brut de la population urbaine qui est resté le même depuis 1979 jusqu'à nos jours, soit 5% de la population totale.

Pour isolées qu'elles soient, les diverses initiatives prises par les jeunes pour leur propre insertion socio-économique devraient bénéficier de quelques garde-fous pour ne pas être toujours condamnées à l'échec. Les collectivités locales devraient désormais penser à mettre en place une politique de leur orientation et de leur encadrement, favorable à leur essor social et économique. Peut-être cela pourrait décider les autres jeunes qui fuient ce milieu soi-disant non promotionnel, à résister aux tentations de la ville qui sont fondées, dans la plupart des cas, sur des rapports médiatiques, loin de toute objectivité.

II.2.2. La vie des Jeunes ruraux déscolarisés, en ville.

Le milieu urbain et principalement la ville de BUJUMBURA attire une partie de jeunes ruraux déscolarisés, en quête d'emplois salariés.

Ce n'est pas le fait d'un hasard.

En effet BUJUMBURA concentre la presque totalité des entreprises à caractère industriel ainsi que beaucoup de services techniques requérant une main-d'oeuvre abondante. L'anonymat y étant plus assuré, c'est le milieu "des affaires" par excellence.

Mais, la réalité est que le secteur secondaire reste faible dans ce pays dont les capacités en ressources naturelles sont très limitées, en quantité comme en diversité.

A voir la courbe de progression de ce secteur depuis l'indépendance, on constate qu'il croît très lentement parce que l'esprit d'entreprise n'est pas développé chez les Burundais. Peu d'entre eux acceptent de s'engager dans l'entreprise privée à moins d'y être amenés par des circonstances extérieures.

On comprend aisément pourquoi la petite comme la moyenne entreprise sont restées pendant longtemps le monopole des étrangers. C'est seulement de nos jours qu'on peut constater les prémices de l'éveil de l'esprit d'entreprise et d'affaires chez les jeunes.

Toutefois, il reste illusoire de penser que l'offre du secteur secondaire en emplois pourra satisfaire un jour la demande dans notre pays, le taux moyen d'accroissement de la population dépassant de très loin le taux d'accroissement en emplois.

Parmi les jeunes déscolarisés qui émigrent vers la ville, la plupart d'entre eux ont la chance d'être reçus dans des ménages où ils sont employés comme "boy" ou comme "bonne" moyennant un salaire dérisoire. Ils sont logés dans lesdits ménages et ainsi ils vivent la ville à peu de frais, jouissant gratuitement de bonnes conditions de vie : eau, électricité ...

Les autres qui ne trouvent pas vite un quelconque emploi salarié restent chez des amis ou chez des "parents" résidant en ville, à attendre leur jour - providence. Non seulement ils contribuent au surpeuplement de la ville au détriment des milieux ruraux qui se dépeuplent, mais aussi ils constituent une surcharge financière considérable pour les ménages hospitaliers. D'emblée, nous nous devons de souligner que l'hospitalité africaine, quoi qu'en on en dise, a lui aussi des limites. On ne saurait trop longtemps tolérer et supporter des gens valides qui vivent au rythme des parasites, cherchant à consommer sans produire.

Ces jeunes-là constituent inévitablement les premières cibles de la délinquance et de ses maux : prostitution, toxicomanie, banditisme etc. C'est le cas par exemple de ces jeunes gens qu'on trouve à longueur de journées dans les gares routières, faisant les rabatteurs,

Ces cas marginaux, certes, ne sont pas encore très nombreux dans le pays. Mais, mieux vaut prévenir que guérir. Des dispositions devraient être adoptées pour ramener dans le droit chemin les quelques brebis égarées et éviter que le mal ne soit endémique.

Conclusion partielle

L'ambivalence de l'institution scolaire telle qu'elle transparaît à travers l'expérience Burundaise met ce pays comme bon nombre d'autres pays africains dans une situation problématique.

Au regard des grand taux de déperditions scolaires qui rivalisent de façon proportionnelle avec les inscriptions massives et de l'inadaptation des jeunes déscolarisés à leur terroir, la question de l'efficacité de cette institution se pose. Ces résultats sont d'autant plus decevants que des crédits énormes sont investis dans ce domaine au détriment de certains autres projets également ou de loin prioritaires comme l'agriculture et la Santé par exemple.

Mais, malgré les travers de l'institution scolaire, toutes les sociétés modernes s'accorderaient à reconnaître que c'est un mal nécessaire.

En effet, dans le monde actuel, dominé ou mieux encore commandé par un système de chiffres et de lettres, il est à la fois souhaitable et impérieux que le citoyen en général et le jeune rural en particulier puisse accéder à la formation et à l'information en vue de la maîtrise des conditions de vie dans son milieu et de sa participation agissante au développement national. L'essentiel pour nos pays africains

n'est pas que tout ce monde qui entre à l'école en sorte avec un certificat ou un diplôme. D'abord ces pays n'ont pas de moyens pour pouvoir prolonger la scolarité de chacun jusqu'au diplôme, ensuite ces mêmes pays s'en trouveraient mal aisés parce qu'ils éprouvent déjà des difficultés à embaucher.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Burundi dans sa politique éducative a pensé à la ruralisation de l'enseignement dont la réalisation reste compromise par le surpeuplement des classes, la réduction du temps de classe par la double vacation et le manque de personnel spécialisé.

Cette ruralisation aurait permis l'apprentissage et l'expérimentation des méthodes agro-pastorales progressistes ainsi que l'apprentissage ou l'initiation à certains métiers pouvant générer des revenus en milieu rural. Confiant en eux-mêmes, les jeunes déscolarisés s'organiseraient mieux et de façon spontanée pour assurer leur avenir au lieu de procéder par essai et erreur dans leurs initiatives ou de s'adonner à des aventures désastreuses.

En vue de pallier aux maux consécutifs à la lacune du système scolaire en vigueur, le Gouvernement du Burundi, à l'instar des Gouvernements d'autres pays de l'Afrique noire, a entrepris parallèlement au développement de la scolarisation généralisée, le développement d'un réseau d'actions destinées à la réinsertion socio-économique des jeunes en général et de la Jeunesse déscolarisée en particulier.

DEUXIEME PARTIE

L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA JEUNESSE
DESCOLARISEE AU BURUNDI : SITUATION ET ANALYSE.

-:-:-:-:-

Le système scolaire au Burundi, bien que réformé, n'est pas parvenu à se dégager de tous les travers qu'on a toujours reprochés au système éducatif traditionnel.

Les faibles taux de réussite à certains niveaux de passage qui se manifestent comme de véritables goulots d'étranglement sont un témoignage éloquent de la pérennité de son caractère sélectif.

La capacité d'expression et de rentabilisation des connaissances acquises à l'école demeurant faible dans la vie quotidienne de la jeunesse déscolarisée, cela nous pousse à dire que l'adaptation du système scolaire aux réalités locales reste presque une théorie.

Pour un pays dont les espoirs de développement sont orientés vers l'agriculture, l'introduction des cours d'étude du milieu, d'agriculture et de travaux pratiques agricoles dans les programmes d'enseignement était la bienvenue. Malheureusement, cela n'a pas eu tellement d'impact sur les pratiques traditionnelles et le mode de vie de l'entourage des jeunes élèves, même déscolarisés.

Par contre, leur fuite en avant devant les problèmes et les difficultés socio-économiques de leur environnement par manque de courage, de confiance en eux-mêmes et en leurs capacités pour les affronter, les diverses menaces que fait planer cette situation sur l'ordre social, économique et politique, n'ont pas manqué d'inquiéter parents, éducateurs et dirigeants.

Evidemment on rejette le tort sur l'institution scolaire tout en continuant à l'accepter comme un mal nécessaire.

C'est ainsi que, à côté des tentatives d'amélioration du système éducatif, il s'avérait indispensable de penser à d'autres structures de réintégration des jeunes déscolarisés et même des non scolarisés - en vue d'abord de les aider à pouvoir se prendre en main davantage dans leur milieu et en évitant ainsi pour la plupart des aventures désastreuses, ensuite de les faire participer à l'action collective de développement.

Dans ce contexte, beaucoup d'expériences ont été tentées, les unes d'initiative privée, les autres sous l'impulsion des orientations politiques nouvelles.

CHAPITRE I : Evolution de la politique nationale d'insertion de la Jeunesse déscolarisée.

Les premières interventions des pouvoirs publics dans l'encadrement de la jeunesse dite défavorisée et dans laquelle fait partie la jeunesse déscolarisée remontent à près d'une quinzaine d'années.

En effet, avant 1976, l'encadrement de cette jeunesse était assuré presque exclusivement par des communautés religieuses. Ces dernières avaient aussi une responsabilité considérable sur les écoles primaires et secondaires, agréées par l'autorité publique.

L'alphabétisation, l'initiation aux petits métiers comme la couture, la maçonnerie, la menuiserie, la vannerie, la broderie ... constituaient l'essentiel de leur programme.

En 1976, avec l'avènement de la 2ème République, les pouvoirs publics s'y intéressent et vont chercher à appuyer financièrement et matériellement les actions déjà organisées par les religieux d'un part, et à initier leurs propres projets d'autre part.

Mais, on peut dire que l'événement le plus significatif de l'intérêt particulier que portent les pouvoirs publics à cette question de l'encadrement de la jeunesse défavorisée, fut la création, en 1976 même, d'un ministère chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Culture par le décret n° 100/227 du 21 Décembre 1976.

Une direction de la Jeunesse (ou Département de la Jeunesse) fut créée en ^{son} /soin en vue d'exécuter la politique nationale d'encadrement de la jeunesse, priorité revenant aux groupes défavorisés. A son initiative, des séminaires sur la jeunesse furent organisés à l'échelon national, réunissant les différents partenaires intéressés, privés et publics, en vue de dégager des stratégies communes de son encadrement. Nous pensons particulièrement au Séminaire de 1978 sur "la formation de la jeunesse et sa participation au développement national" ainsi qu'au Séminaire national de 1985 sur la "Stratégie d'animation des jeunes et de leur insertion socio-économique".

La richesse de leurs analyses sans complaisance et de leurs résolutions laissait augurer de bonnes actions en faveur des jeunes. Effectivement, en plus des actions déjà mises en place par les communautés religieuses et qu'appuyaient avec enthousiasme certains services publics intéressés, de nombreux projets ont été entrepris par ces derniers en vue de l'insertion de la Jeunesse tant du milieu rural que du milieu urbain.

Malheureusement, confrontés à des difficultés diverses, bon nombre d'entre eux n'ont pas pu répondre suffisamment aux attentes sociales. C'est cette situation que dénonçait le Président de la III^e République, Pierre DUKOYA, dans son discours - programme en disant :

"... diverses institutions sont concernés par les problèmes des jeunes et s'en occupent chacune à sa façon ... Les objectifs poursuivis par toutes ces structures sont notamment de former des travailleurs ruraux capables de mieux exploiter la terre et ses ressources, de résoudre le problème de chômage et de sous - emploi dans les centres urbains et dans les campagnes. L'inadaptation des programmes aux besoins du milieu, le manque de personnel de terrain compétent, suffisant et motivé, le manque de structures d'accueil après la formation ... ont fait que ces objectifs ont été rarement atteints". (1)

En même temps, il laissait entendre sa préoccupation de voir adopter une nouvelle stratégie de manière que la conception des projets de jeunes se fonde sur des besoins réels exprimés par les futurs bénéficiaires.

" Pour rationaliser les activités d'encadrement de notre jeunesse et particulièrement la jeunesse extra - scolaire, il importe donc de mener une action d'identification des problèmes des différentes catégories de jeunes en vue de définir une politique claire et cohérente. Ainsi nous éviterons la dispersion des efforts en élaborant des programmes de formation liés aux problèmes réels de la jeunesse défavorisée".

(1) Tiré du Discours-programme du Président du Comité Militaire pour le Salut National Président de la République, son Excellence le Major Pierre DUKOYA.

Conséquence de cette détermination, un organe de coordination des activités d'encadrement de l'enfance et de la jeunesse a été récemment créé. Il s'agit du Conseil National pour l'Enfance et la Jeunesse, en abrégé C.N.E.J., créé par décret n° 100/070 du 10 Avril 1989.

En outre, par décret n° 100/174 du 20 Septembre 1989, la mission du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ainsi que les attributions de ces différents organes ont été redéfinies pour corriger le caractère lapidaire reproché au texte initial.

Peut-être ces mesures pourront contribuer à améliorer certains aspects de la crise que traverse un certain nombre de projets d'insertion des jeunes et que nous allons analyser bientôt au niveau des actions menées tant par les organisations privées que par les pouvoirs publics intéressés.

CHAPITRE II. - EVALUATION DES EXPERIENCES DEJA CONNUES

II.1. L'Expériences des Organisations privées

Les organisations privées dont il est question ici sont les communautés religieuses de l'Eglise catholique dont l'expérience dans l'encadrement de la jeunesse est lointaine.

Leurs interventions se sont souvent orientées vers la formation aux petits métiers et vers la production, sans oublier l'alphabétisation pour les jeunes non scolarisés. Quant aux organisations privées laïques, celles qui s'y intéressent restent rares.

II.1.1. Les Centres de formation rurale (C.F.R.) de BUSIGA et de GIBITONE et le Centre de développement rural (C.D.R.) de KIBUMBU.

Les trois centres ont vu le jour sur l'initiative de la Congrégation des "Frères Beno-Yozafu" du Burundi, le centre de BUSIGA en 1975, le centre de GIBITONE et de KIBUMBU en 1977.

OBJECTIFS.

Même avec des appellations quelque peu différentes, ces centres poursuivent un objectif identique à savoir l'intégration des jeunes ruraux déscolarisés à leur milieu pour leur permettre de gagner leur vie par le travail manuel.

Le centre de développement rural de KIBUMBU s'intéresse aussi aux adultes dont il croit que la sédentarisation assurée par le mariage compenserait à l'instabilité des jeunes, trop enclin à l'exode.

Organisation et fonctionnement

L'encadrement des jeunes dans ces centres porte essentiellement sur l'initiation aux techniques agro-pastorales et artisanales susceptibles d'entraîner un accroissement des possibilités alimentaires et de générer des revenus.

En plus de ces activités, les centres assurent une formation générale en français, en éducation civique, en économie familiale, en hygiène et santé, en géographie et en calcul.

Evidemment ces centres n'ont pas la prétention de former des gens de métier, mais des jeunes capables de se débrouiller face aux aléas du monde rural. C'est la raison pour laquelle ils ne délivrent ni certificat, ni brevet, ni attestation.

Le recrutement se fait une fois les deux ans et privilégie les jeunes filles et les jeunes garçons des environs des centres, qui s'engagent à ne pas réclamer de papier à la fin de la formation et à mettre en pratique chez eux ce qu'ils auront appris. Chaque année, un seul centre parmi les trois regroupe environ 50 stagiaires.

Le C.F.R. de BUSIGA et le C.D.R. de KIBUMBU ont la particularité d'organiser dans leur programme d'activité l'installation individuelle ou collective des lauréats sur leur colline d'origine(1) pour être des agriculteurs ou des artisans exemplaires.

Ils peuvent ainsi bénéficier, dans les limites des possibilités du centre, de petits crédits en nature ou en espèces, facilement remboursables.

Par ailleurs, les deux centres organisent des rencontres périodiques avec les parents des stagiaires et avec la population, jeune et adulte des environs, pour leur expliquer le bien-fondé de leur action, et avec les groupements des jeunes ruraux du milieu en vue des échanges divers.

Au niveau des moyens de fonctionnement, les deux C.F.R. et le C.D.R. jouissent des aides extérieures provenant pour une part du Gouvernement du Burundi et pour une autre part des organismes philanthropiques, nationaux ou étrangers. Les revenus des activités exercées dans les différents centres restent faibles, ce qui ne permet pas de réaliser l'autofinancement.

(1) La colline est une entité sociologique comparable au village.

II.1.2. - Le Centre d'apprentissage de NYARUNAZI.

Ce centre a été créé en 1974 pour répondre aux besoins de la jeunesse déscolarisée oisive du camp des réfugiés rwandais de MURAMBA en province de MUYINGA, sur l'initiative des "Frères Josephites". Il comprend 3 sections à savoir la section maçonnerie, la section menuiserie et la section couture renforcées par une formation générale comme dans les centres de formation rurale.

Chaque année, près de 100 jeunes, filles et garçons réunis, fréquentent ce centre. Le recrutement se fait sur concours pour limiter les entrées en fonction des places disponibles. Le centre bénéficie actuellement de l'assistance du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

II 1.3. - Le Centre de perfectionnement des Jeunes de RUMIGO .

C'est en 1975 que ce centre a vu le jour en vue d'intégrer les Jeunes à leur milieu en leur assurant une formation artisanale élémentaire en menuiserie et en maçonnerie. Cette formation plutôt pratique que théorique, se déroule sur 2 ans, assurée par les anciens du centre. A ce niveau, nous n'avons pas manqué de nous poser des questions quant à la qualité de la formation, surtout que des stagiaires ne vont au centre qu'un seul jour dans la semaine, du moins en 1ère année.

II.1.4. - Le Centre artisanal de GATARA.

Il date de 1974, il est l'émanation du foyer social de GATARA, né en 1972, par les efforts d'un groupe de religieux, pour permettre aux garçons inscrits au foyer d'acquérir de petits métiers complémentaires à l'agriculture. Menuiserie, tissage et vannerie étaient au programme. Les premiers formés

sont devenus des formateurs potentiels des groupements de Jeunes qui se sont constitués par la suite, et aujourd'hui la région se distingue quand même des autres par le déploiement de son génie en artisanat.

II.1.5. - Le Centre de formation couturière (C.F.C)
de NGAGARA

Ce centre, à vocation professionnelle a été créé en 1978 par les responsables de l'Eglise Libre Méthodiste de la paroisse de NGAGARA (quartier périphérique à la ville de Bujumbura) pour aider les jeunes déscolarisés du niveau primaire, en les formant à la couture. A côté des cours relatifs à la couture, on a aussi des cours généraux tels que le français, l'histoire, la géographie, l'économie et notions de comptabilité, les sciences naturelles, ..

Le recrutement se fait sur concours, ouvert indistinctement aux filles et aux garçons. La formation se passe en 3 ans et donne lieu à un certificat d'aptitude en matière de couture. Faute de matériel en quantité suffisante, le centre ne peut recevoir que 30 à 35 apprentis en 1ère année et 100 à 110 pour les trois années réunies. Son fonctionnement est dépendant des dons des bienfaiteurs, des cotisations des parents et des moyens accordés par l'Eglise Libre Méthodiste.

II.1.6. - Les foyers Sociaux ou les Centres socio-
éducatifs.

Le foyer social est la structure d'encadrement de la Jeunesse la plus ancienne entreprise par les communautés religieuses. Presque partout où était établie une équipe des congrégations de Soeurs, on pouvait trouver un foyer social où seules les jeunes

filles avaient accès. Les foyers sociaux se caractérisaient par un niveau très hétérogène des stagiaires et par une formation centrée sur les préoccupations ménagères.

Bien après, en même temps qu'ils changeaient d'appellation pour devenir des Centres Socio-éducatifs (C.S.E.), ils se sont ouverts aussi aux jeunes garçons en ajoutant à leur programme de formation l'agro-pastorale, la menuiserie et la maçonnerie. Les C.S.E. sont aujourd'hui très nombreux, éparpillés dans toutes les régions du pays. Ils sont placés sous la tutelle du ministère des Affaires Sociales. Chaque C.S.E. abrite habituellement un effectif de 50 à 60 apprentis.

A l'instar des centres de formation rurale, la durée de la formation va de 2 à 3 ans, avec 2 ou 3 jours d'apprentissage par semaine. Le niveau de recrutement requis est la 4^e année du primaire et seuls sont concernés les Jeunes déjà âgés de 14 ans et plus.

Certains C.S.E. comme celui de MANTARA par exemple, ont la particularité d'avoir mis en place un système d'encouragement des stagiaires, en faisant bénéficier à chacun d'un petit pourcentage des recettes tirées de la vente des oeuvres réalisées en cours de formation; ce qui leur permet de s'acheter le matériel nécessaire à leur installation dès leur sortie du centre.

II.1.7. - Le Centre de MUYOYI : une expérience originale.

L'originalité du centre de MUYOYI est qu'il n'est pas un centre de formation comme d'autres dont nous avons déjà parlé, avec une école, des salles de classe ou des ateliers, un personnel technique etc. Le centre de MUYOYI, c'est toute la collectivité vivant dans la circonscription de MUYOYI et à l'intérieur de laquelle sont nés

des services en vue d'un effort communautaire de développement pour le bien-être de toute la collectivité.

Le point de départ de cette expérience originale de MUTOYI remonte à l'an 1971, date à laquelle la paroisse de MUTOYI fut confiée à une équipe de prêtres italiens, aidés dans leurs activités par des religieuses et des coopérants laïcs aussi italiens.

Une agriculture de subsistance et des revenus insignifiants au niveau des ménages, un faible taux d'alphabétisation et de scolarisation, l'exode des jeunes ruraux vers les centres urbains et vers la Tanzanie ... telle est la situation sociale qui prévalait à MUTOYI (comme partout ailleurs dans le pays) et à laquelle s'engageait à faire face l'équipe italienne.

Depuis 1971 jusqu'à la fin de 1975, c'est le moment de la sensibilisation, de la connaissance de la population, du recensement des problèmes les plus urgents et des besoins prioritaires.

C'est le moment des premiers essais dans le secteur agricole et pastoral, qui est en même temps le moment des premiers échecs tenant de la méfiance de la population face aux nouvelles méthodes, à l'incertitude et à la défection parmi les membres des premières coopératives installées.

A partir de 1977, on a commencé de façon réelle à exécuter les projets conçus et retenus en fonction des problèmes urgents de la collectivité. L'accent a été mis d'abord sur l'agriculture et le petit élevage. Une coopérative agricole a pris naissance en vue de la production et de la transformation des produits agricoles: production d'huile d'arachides, de tourne-sol, de maïs, production de fromage, préparation des concentrés pour l'alimentation du bétail, production de savons,...

D'autres mouvements à vocation coopérative sont nés pour valoriser les matières premières existantes sur la place telles que l'argile et le bois. C'est ainsi qu'on en trouve pour la poterie, la briqueterie et la menuiserie.

Pour les promoteurs du projet-MUTOYI, la stratégie consiste en la diffusion et vulgarisation des biens et services nécessaires au monde rural, en la réduction de leurs prix pour les rendre accessibles à la majorité, en la mise en place d'une politique de commercialisation afin que la population soit sûre de pouvoir vendre ses produits.

C'est dans cet esprit qu'a été créée une coopérative d'achat et de vente dans le centre de MUTOYI et parallèlement à elle des points de vente des produits "MUTOYI" dans certains centres urbains. Nous pouvons citer en exemple la coopérative de vente des produits MUTOYI à BUJUMBURA, un véritable centre d'attraction des populations dont les besoins exprimés sont loin d'être satisfaits.

Chaque semaine, des camions du centre ravitaillent la coopérative en vivres frais (légumes, pommes de terre, oeufs, tomates...) et en divers produits transformés ou fabriqués à MUTUYI.

D'après le représentant du centre, en 1983 presque 60.000 personnes étaient directement intéressées par les différentes actions du centre, sur un rayon de 20 km à la ronde.

Sur le plan purement social, les réalisations du centre de MUTUYI sont aussi considérables. Un dispensaire, un centre de santé, trois écoles primaires, six adductions d'eau étaient déjà mis en place en 1983.

Pour arriver à ces bons résultats, il a fallu pour le centre de MUTUYI la réunion d'un ensemble d'éléments que nous nous réservons d'analyser plus loin.

IL 1.0. L'action de l'INADES - Formation

L'INADES, Institut Africain pour le développement économique et social, a été fondé en 1962 par une équipe des Pères Jésuites qui avaient un centre de recherches à ABEDJAN. En son sein existaient le département de la formation, le département de la documentation et le département de l'édition.

A la longue, le département de la formation a conquis son autonomie et ainsi INADES-Formation est devenue une Association Internationale sans but lucratif. Il a pris racine au Burundi en 1974.

INADES-Formation privilégie dans ses activités de formation les populations rurales parce qu'étant les moins favorisées dans le domaine de la formation au développement.

Son but est donc d'aider les populations rurales à mieux comprendre les changements et à les maîtriser petit à petit en leur proposant certaines informations, certaines techniques et certaines méthodes en matière d'agriculture.

Ainsi, l'INADES - Formation au Burundi a mis au point et adapté un cours d'apprentissage agricole par correspondance que les intéressés peuvent suivre durant 2 ou 4 années.

Le contrôle des connaissances se fait sous forme de questionnaires qui, après la correction et les commentaires, sont renvoyés aux correspondants. Ce qui est plus intéressant, c'est que le contact ainsi créé se prolonge sur le terrain lors des visites et sessions organisées et effectuées par les animateurs de l'INADES - Formation Burundi.

Pour indirecte qu'elle paraisse, l'action de cet institut a déjà ou quand même un impact non négligeable .

Déjà en 1983, il avait enregistré jusqu'à 5.000 abonnés dont l'âge variait entre 15 et 40 ans sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, sans être pour autant exhaustif, le tableau que nous venons de brosser montre quand même la richesse de l'expérience des organisations privées en projets d'insertion socio-économique

de la jeunesse. Malgré des appellations différentes, les différents projets entrepris par ces organisations dont la quasi-totalité sont des communautés religieuses, visent comme objectif l'intégration et la fixation des Jeunes ruraux - particulièrement les jeunes ruraux déscolarisés - à leur milieu en leur montrant les voies et les moyens d'améliorer leurs conditions de vie par l'activité agro-pastorale et par des activités complémentaires du domaine de l'artisanat.

Même si des difficultés (que nous aurons à analyser plus loin) s'interposent à la réalisation de cet idéal, nous reconnaissons que ce choix était et reste le mieux indiqué pour une population qui tire l'essentiel de ses ressources de l'agriculture et chez qui l'autosuffisance alimentaire est une des préoccupations majeures.

Ainsi, bon nombre des structures publiques intéressées par l'intégration socio-économique de la jeunesse défavorisée, se sont-elles inspirées des exemples des organisations privées dans leurs divers projets.

II.2.2. - L'EXPERIENCE DES STRUCTURES PUBLIQUES

Outre la Parti UPRONA qui s'est toujours préoccupé de l'encadrement politique de la jeunesse Burundaise, scolarisée et non scolarisée, on peut dire que c'est seulement à la deuxième moitié des années 1970 que remontent les premières tentatives des pouvoirs publics d'organiser des actions d'insertion sociale et économique de la jeunesse défavorisée dont la jeunesse déscolarisée est partie intégrante.

En effet, avec l'avènement de la Deuxième République, bon nombre de départements ministériels à caractère social (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Ministère du Développement Rural ...) ont vite fait de mettre en place des projets en faveur des jeunes, chacun déterminant à son gré son groupe cible.

A la manière et au rythme dont ces projets sont montés, c'est comme si différentes structures s'adonnaient à une course de vitesse pour conquérir à qui mieux, une bonne part de ce terrain jusqu-là inexploité, négligé. D'où une mosaïque de projets divers où Jeunes Ruraux et jeunes urbains, jeunes déscolarisés et jeunes non scolarisés, filles et garçons ... trouvent chacun son compte.

Le but ultime visé se résume en l'intégration de chaque groupe à son terroir en essayant de lui donner un minimum de moyens indispensables à son épanouissement social et économique répondant aux réalités de son environnement.

A l'instar des organisations privées, les stratégies retenues pour la réalisation de cette intégration sont axées essentiellement sur les activités de formation et sur les activités de production.

II.2.1. - LES Centres de Formation et de Production pour Jeunes (C.F.P.J.) du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

a. - Description et organisation du projet

Le projet des C.F.P.J. a connu ses premiers débuts en 1978, s'inspirant des C.F.R. et des C.D.R. déjà mis en place par certaines communautés religieuses,

Il trouve sa raison d'être dans le souci naissant des autorités politiques de ce temps de s'occuper de la jeunesse plus que par le passé et de la rendre utile à elle-même et à la nation tout en l'intégrant dans son milieu de vie.

Il s'agit donc de tout mettre en oeuvre pour :

- permettre aux jeunes d'être en mesure de résoudre eux-mêmes leurs problèmes qui sont ceux de la grande majorité de la population: alimentation, logement, santé, éducation, emploi...

- faciliter l'adaptation de la jeunesse déscolarisée à son terroir,

- insérer les jeunes dans les circuits de production leur permettant à la fois de participer aux tâches de développement et de dégager des revenus susceptibles de satisfaire leurs besoins essentiels.

Une fois que le développement au terroir serait compris et rendu possible, l'exode rural, la délinquance et autres fléaux sociaux tenant à l'oisiveté ne seraient plus que des faits de l'histoire.

Dans cette perspective, les C.F.P.J. sont conçus :
 d'abord comme des lieux de formation, différents du cadre scolaire formel, où l'on initie les jeunes aux principales activités rurales (agriculture, élevage) selon des méthodes intégrées, transposables dans leur environnement ainsi qu'aux petits métiers (menuiserie, maçonnerie, couture) susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés;
 ensuite comme des lieux de production, le produit des oeuvres réalisées par les apprentis au cours de leur formation devant contribuer dans un moyen ou dans un long terme à l'auto-financement desdits centres. A ce niveau, rien n'est explicitement prévu qui puisse récompenser le travail des jeunes apprentis.

Dans son organisation, le C.F.P.J. assure une formation-production dans quatre domaines principaux à savoir la menuiserie, la maçonnerie, la couture et l'agro - pastorale.

Mais dans le cadre de la réforme des C.F.P.J. en 1989, dictée par le besoin "d'harmoniser le programme de formation"; la section agro-pastorale a été supprimée et le nombre d'années de formation amené à trois au lieu de deux, la 1ère année étant commune. Quant à nous, nous croyons que, au risque de porter un préjudice grave aux objectifs assignés aux C.F.P.J., cette disposition devrait être révisée et réorientée par exemple dans le sens de faire de l'agro-pastorale un carrefour de tous les jeunes apprentis, toutes sections confondues.

A côté d'une formation pratique de temps en temps "théorisée" un renforcement des connaissances générales est également prévu au niveau de toutes les sections, au moyen des cours de français, de calcul, d'éducation sanitaire et nutritionnelle, de civisme,

de morale, de géographie, d'histoire et d'alphabetisation pour les jeunes qui ne savent ni lire, ni écrire. Ainsi on retrouve dans son intégralité le programme de formation des C.D.R. et des C.F.R. vu plus haut, le volume horaire des cours généraux étant sensiblement réduit au profit des cours techniques.

Nulle part dans ce programme commun on fait mention de l'initiation aux notions élémentaires de gestion pourtant indispensables aux jeunes apprentis pour pouvoir estimer objectivement leur niveau de production et le rendement de leur travail.

Le C.F.P.J. accueille des jeunes de 14 - 15 ans de tous les sexes, déscolarisés et non scolarisés, venant des collines ou des quartiers avoisinant son lieu d'implantation et désireux d'apprendre un métier parmi ceux qui sont enseignés dans le centre. La formation se déroule sur une période de 3 ans, en régime d'externat, selon un calendrier de travail différent de celui de l'éducation formelle. Ainsi par exemple le système ignore le calendrier des vacances et l'horaire hebdomadaire allant du lundi au vendredi, doit s'adapter aux conditions de travail du milieu du C.F.P.J.

La formation est assurée dans chaque C.F.P.J. par une équipe d'encadreurs placés sous l'autorité d'un responsable de centre nommé par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Responsables et encadreurs de formation, tous sont des agents de la Fonction Publique au service du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Aucun texte ne précise les conditions de recrutement des uns et des autres. Soumis à l'autorité de la direction du Département de la Jeunesse du M.J.S.C., les responsables doivent régulièrement rendre compte à cet organe du déroulement des activités dans leurs centres.

En revanche, les cadres du département de la Jeunesse effectuent de temps en temps, quand les moyens le permettent, des missions de contrôle dans les C.F.P.J.

On peut dire en définitive que l'organisation et la gestion des C.F.P.J. revient sans partage au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture qui, par l'intermédiaire du département de la Jeunesse, fixe le programme de formation, assure la fourniture des moyens financiers, humains et matériels nécessaires ainsi que le contrôle du bon déroulement des activités.

Sans services extérieurs du M.J.S.C. pouvant lui servir d'antenne de relai au niveau provincial ou au niveau communal, la tâche d'encadrement des C.F.P.J. n'est pas facile.

b. Situation des C.F.P.J.

Au début du projet, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (M.J.S.C.) se fixait l'objectif de pourvoir chaque province du pays d'un C.F.P.J. au moins, dans un moyen terme.

Aujourd'hui, c'est-à-dire après douze ans d'existence dudit projet, seules 5 provinces sur les 15 existantes ont pu en bénéficier. Il s'agit de :

- la province de BURURI (Sud) avec le C.F.P.J. de RUMONGE
- la province de KIRUNDO (Nord) avec le C.F.P.J. de BUKORO
- la province GITEGA (centre) avec le C.F.P.J. de MUKUZU

- la province de CIBITIKE (Nord-Ouest) avec le C.F.P.J. de GUNYU
- la province de RUYIGI (Est) avec le C.F.P.J. de NYABICOZI

Bientôt, il s'ajoutera le C.F.P.J. de MBUYE en province de MURAMUYA (centre).

Le centre de RUMONGE, plus ancien, a débuté ses activités en 1978 et a acquis ipso facto la qualité de centre pilote. Il n'a pas pu malheureusement, tirer grand profit de cette situation privilégiée. Les quatre (4) autres centres, qui sont d'anciens centres de formation polyvalents (C.F.P.) du Ministère de l'Education Nationale et que ce dernier a bien voulu céder au M.J.S.C. ont commencé les activités en 1988 avec la nouvelle appellation de C.F.P.J.

La situation de ces C.F.P.J. doit s'analyser à travers leurs activités, les points forts et les points faibles qui peuvent s'en dégager, en rapport avec les objectifs poursuivis sur les plans social et économique.

Au titre de la formation, partons de ce tableau des effectifs des apprentis dans les C.F.P.J., année 1989. (1).

(1) Tiré du rapport d'évaluation des C.F.P.J. (1989) fait par le Département de la Jeunesse.

Section CFPJ	Année Commune	Menuise- rie	Maçonnerie	Couture	Agro- postorale	TOTAL
BUHORO	11	-	4	4	-	19
CUNYU	12	4	7	5	8	35
MUHUZU	13	7	2	3	-	30
NYABIGOZI	-	8	-	-	-	8
RUMONGE	6	7	9	9	-	31
TOTAL	47	26	22	21	8	124

Pour l'année 1989, le nombre total d'apprentis dans les 5 C.F.P.J. était de 124 soit une moyenne d'à peu près 21 par C.F.P.J. En distribuant équitablement cet effectif entre les 4 sections que doit normalement comprendre chaque C.F.P.J., on se retrouverait avec 5 apprentis par section.

De ces données donc, il se dégage le triste constat que les C.F.P.J. ne sont pas suffisamment fréquentés. Ils ne sont pas suffisamment animés. Et pourtant, on sait que le groupe théoriquement ciblé est là dans les campagnes environnantes, très nombreux. Peut-être les C.F.P.J. ne parviennent pas à faire preuve de leur rentabilité pour pouvoir attirer le plus grand nombre possible ?

Notre raisonnement peut paraître sévère pour les 4 C.F.P.J. qui ont démarré leurs activités en 1980. Mais, que dire du centre pilote de RUMONGE qui, après avoir connu une certaine crédibilité sociale les premiers jours de son implantation, fut marqué par des désertions sans cesse croissantes alors que le système n'est pas en soi sélectif ?

Une telle situation n'a d'autre explication que l'engrenage des difficultés dans lesquelles évoluent les C.F.P.J.

Parmi elles, nous pouvons citer :

Premièrement, la routine de proposer à tous les centres le même programme sans tenir compte des particularités propres à chaque milieu et les besoins réels des jeunes qu'une étude préalable aurait pu cependant révéler.

Ainsi par exemple, de par la proximité du lac Tanganyika dont la faune est reconnue très riche, les jeunes de la région de RUMONGE s'intéresseraient beaucoup plus aux activités de pêche qu'à celles proposées dans le C.F.P.J.

Deuxièmement, l'hétérogénéité des niveaux des apprentis au recrutement puisque les C.F.P.J. reçoivent indistinctement les déscolarisés et les non scolarisés. Le programme de formation qui est proposé semble mieux adapté au groupe des déscolarisés qu'à celui des non scolarisés, entraînant des frustrations chez ces derniers. Peut-être faudrait-il penser à une alphabétisation fonctionnelle en amont de la formation proprement dite.

Troisièmement, l'insuffisance de l'encadrement en qualité et en quantité. En effet, comme le révèle le rapport d'évaluation des C.F.P.J. du département de la jeunesse, les centres où toutes les sections ouvertes jouissent d'encadreurs sont seulement au nombre de deux. Il s'agit des C.F.P.J. de RUMONGE et de CHUMU. Ailleurs, une ou deux sections sont sans encadreurs. Les sections les plus pourvues en encadreurs sont la menuiserie et la couture.

Bien plus, alors que 2 ateliers sont normalement prévus pour chaque section, la quasi totalité des sections fonctionnelles dans les C.F.P.J. le sont avec seulement un atelier, lui-même réunissant un effectif très faible comme on s'en est rendu compte plus haut.

Le niveau technique des encadreurs peut être lui-même remis en question. Beaucoup d'entre eux n'ont pu bénéficier que d'une formation professionnelle de 3 ans après le primaire, la plupart dans ces structures mêmes. Un tel niveau d'encadrement n'inspire pas beaucoup de confiance sur le plan pédagogique, surtout au regard du programme combien ambitieux, intégrant des matières de culture générale en plus de la formation purement technique.

Quatrièmement, l'absence d'une politique de suivi des lauréats des C.F.P.J. pour leur éviter de retomber dans un état d'oisiveté de retour. Après la formation - qui n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen d'insertion - les jeunes devraient s'organiser dans leur milieu pour tirer profit de leurs savoirs-faire, individuellement ou en association.

Mais, ne disposant pas d'un minimum de moyens nécessaire au démarrage des activités, les jeunes sont inévitablement condamnés à retomber dans le sous-emploi qu'ils avaient bien voulu éviter. Ici, l'intervention des collectivités locales et de leurs dirigeants est très indispensable : il faut absolument les associer à la tâche. Certains centres ont déjà fait des efforts louables pour encadrer une partie de leurs lauréats après la formation, en les laissant disposer du matériel et surtout de l'outillage nécessaire à leurs travaux propres. C'est là une occupation utile qui leur permet de gagner un peu d'argent. Parmi ces centres on peut citer les C.F.P.J. de BUIBORG, de MUHUZU et de RUMONGE.

Enquînément, l'insuffisance des moyens financiers consacrés à l'exécution du projet en général.

Par exemple, au programme d'investissement du M.J.S.C. durant le 5ème Plan quinquennal de développement économique et social (1988-1992), il est prévu une somme globale de 9.650.000 Francs Burundais (à peu près 17.370.000F CFA) pour l'équipement des 5 CFPJ, soit 386.000 francs Burundais (694.000F CFA) par centre et par an. (1)

Dans pareilles conditions, une action de grande envergure est quasi impossible, surtout en matière de production.

Enriément, la négligence de faire adhérer les autorités et les populations locales à la conception, à l'orientation et moins encore à la gestion du projet, cette dernière demeurant très centralisée jusqu'à nos jours. Conséquence de cela, les collectivités locales, pour qui le projet a été initialement conçu, restent indifférentes à tout ce qui s'y déroule. S'il y a rupture de stock de matériaux dans les CFPJ par exemple - comme c'est souvent le cas - il est rare que les responsables s'adressent aux autorités locales pour une quelconque assistance.

Au titre de la production en cours de formation, les CFPJ parviennent quand même à réaliser des recettes leur permettant seulement d'assurer leurs dépenses courantes. Les bilans annuels relatifs à la production ayant fait défaut (même pour le CFPJ-pilote de RUMONGE), nous pouvons nous contenter, à titre indicatif, des chiffres suivants relatant les recettes (en Francs Burundais) de la productions des CFPJ, pour la période de Janvier à Septembre 1992. (2)

(1) Ve Plan quinquennal de développement économique et social, 1988 - 1992 . pp. 268 - 269.

(2) Département de la Jeunesse, Rapport d'évaluation des CFPJ-1992.

SECTION	Menuiserie	Agro-pastorale	Couture	Maçonnerie	TOTAL
CFPJ					
BUMORO	42.562	-	3.120	-	45.712
CUNYU	625	-	-	-	625
MUHUZU	99.950	-	9.905	-	99.945
NYABIGOZI	9.890	-	-	-	9.890
RUMONGE	92.628	108.265	14.350	-	215.243
TOTAL	234.955	108.265	27.355	-	370.405

Durant 9 mois d'activité, le total des recettes des 5 CFPJ réunis équivaut presque au budget annuel d'équipement d'un centre. C'est dire que le niveau de production des CFPJ reste faible et ne laisse pas entrevoir des possibilités d'autofinancement à court terme, à moins que ...

Par ailleurs, il n'est pas rare de trouver des rapports annuels des CFPJ faisant état des cas de malversation des quelques recettes réalisées, impliquant encadreurs et responsables.

Au total donc, nous pouvons dire que la situation des CFPJ se caractérise essentiellement par la force des objectifs poursuivis et à contrario par la faiblesse des préalables à leur réalisation.

II, 2, 6. Les centres ^{de} Formations polyvalents (CFP) du Ministère de l'Éducation Nationale

a. Description et organisation

Vers la fin de l'année 1988, le Ministère de l'Éducation Nationale a été scindé en deux (2) ministères à savoir le ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Primaire et le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique. Les C.F.P. dont il est question ici dépendent désormais du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement primaire. Ils relèvent d'un service spécialisé de ce ministère, le Département de l'Éducation para-scolaire.

La création des C.F.P. qui remonte aux années 1987 -1988, fait partie d'un vaste projet des pouvoirs publics de lutter contre l'analphabétisme et surtout contre le désœuvrement des jeunes déscolarisés.

Dans la conception originelle liée à la réforme éducative de 1973 préconisant la ruralisation de l'enseignement, le C.F.P. est "un groupe scolaire à 6 classes, équipé pour l'enseignement pratique et pour des actions de formation des adultes à l'échelle locale". Le centre devait ainsi couvrir une formation de type primaire et une formation pratique nécessaire à la ruralisation. Cette dernière formation devait être dispensée dans les ateliers du Centre et dans ses environs. Le groupe cible se composait des jeunes non scolarisés et ceux prématurément éjectés du circuit scolaire.

Mais par la suite, les C.F.P. se sont intéressés beaucoup plus aux jeunes déscolarisés, niveau 6ème année primaire.

Il s'agit là de la grande masse de déperditions occasionnées par le Concours National qui détermine le passage à l'enseignement secondaire. Selon la disponibilité des places, tout autre candidat désirent apprendre un métier, peut être recruté. Par ce virement, l'objectif s'en est trouvé aussi quelque peu modifié. En assurant résolument une formation pratique de métier, le CFP devait poursuivre comme objectif l'insertion de ces jeunes déscolarisés dans les circuits de production et la formation des agents actifs du développement et de la transformation du milieu auquel ils appartiennent. Il visait aussi par cette formation pratique à freiner la tendance des jeunes déscolarisés à l'exode pour "d'hypothétiques emplois salariés".

En plus de ces activités visant à l'insertion socio-économique, les CFP entendaient assurer l'alphabétisation des adultes en milieu rural.

La formation dans les C.F.P. est axée sur 4 types de métiers à savoir la menuiserie, la maçonnerie, l'agriculture-élevage et l'économie familiale (coupe-couture et cuisine). Selon les possibilités qu'offre une région donnée et selon l'activité prisée par la population concernée, un CFP a la latitude de promouvoir dans sa formation l'apprentissage d'un métier plus que d'autres.

Des cours généraux dispensés à l'ensemble des stagiaires renforcent la pratique. Ils se rapportent à la puériculture, l'économie et la gestion, l'hygiène et l'habitat, l'éducation civique et la connaissance de la langue nationale.

Quelques aspects du programme d'agriculture et d'élevage sont enseignés dans le cadre de la formation commune pour permettre à l'ensemble des stagiaires d'avoir des notions élémentaires dans ce domaine.

Le cours d'économie et de gestion élémentaires répond au vœu de voir les lauréats des C.F.P. se constituer en associations coopératives de production pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leur communauté.

La formation dure 2 ans et elle est sanctionnée par une attestation de fréquentation qui n'a qu'une valeur symbolique pour les apprentis.

Pour marquer l'aspect non formel de la formation et traduire son éloignement des normes scolaires classiques, l'année au C.F.P. débute en Janvier et s'étend sur toute l'année civile, sans vacances. Quelques semaines de congé sont seulement prévues, correspondant aux périodes des grandes activités agricoles dans le pays (Juillet - Août).

L'essentiel de la formation se déroule dans les ateliers (dominance du caractère pratique).

Au cours de la formation, les stagiaires se présentent au centre 3 fois par semaine. Les jours qu'ils ne sont pas au centre, on suppose qu'ils en disposent pour mettre en pratique à domicile les connaissances acquises (liaison formation - milieu).

b. Situation des C.F.P.

En réalité, les premiers CFP ont démarré leurs activités en 1979-1980. A l'instar des C.F.P.J., ils ont connu une adhésion massive dans leurs débuts.

En effet, sans information suffisante sur les objectifs visés par cette structure, les premiers candidats croyaient que les C.F.P. incarnaient la continuité du système scolaire et donnaient lieu à un diplôme professionnel à valeur rémunérative. Cet espoir passé, surtout quand les premiers lauréats retombaient dans l'oisiveté de retour par manque de politique claire de leur installation et de leur suivi après la formation, les CFP ont vu les effectifs des apprentis baisser sans cesse. La plupart d'entre eux ont été même fermés par manque de candidats.

Actuellement, on compte dans le pays 105 C.F.P. publics, auxquels s'ajoutent deux autres dont un a été construit par le Haut Commissariat des Réfugiés à Mishiha et un autre par les Pères Xavériens à Butara. De tous, 79 sont fonctionnels, y compris les 4 cédés au M.J.S.C. et qui sont devenus des C.F.P.J. Cela revient à dire que parmi les C.F.P. relevant du Département de l'Education Parascolaire du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Primaire, seuls 75 sont fonctionnels. 10 ont été fermés par manque de candidats et 10 autres ne sont pas encore ouverts. A y voir de près, l'évolution des C.F.P. a été très rapide.

Malheureusement, on peut constater dans le tableau suivant que celle des effectifs des apprentis n'a pas suivi le même rythme.

(1)

Année	Nombre de C.F.P.	Effectifs des apprentis (1ères + 2èmes années)
1982	28	1640
1983	37	1264
1984	58	2483
1985	72	3103
1986	84	2780
1987	84	4650
1988	75	3050
1989	75	2720

Si nous considérons en exemple la situation des C.F.P. en 1989, nous nous rendons compte en distribuant équitablement l'effectif global des apprentis entre les C.F.P. fonctionnels, que chacun d'entre eux aurait encadré 36 apprentis, toutes sections réunies. Pour un C.F.P. qui a les 4 sections fonctionnelles, et en procédant par la même opération, chacune aurait formé 9 apprentis, la 1ère et la 2ème années réunies.

Par rapport à l'importance de la population cible, ces chiffres révèlent combien l'impact des C.F.P. reste faible.

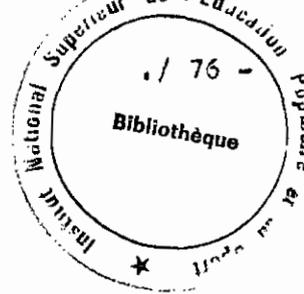
La formation dans les C.F.P. est assurée par des encadreurs appelés des "maîtres pratiques", engagés sous contrat. Ils ont le niveau A4 de l'enseignement professionnel et ils doivent normalement suivre une formation complémentaire

en cours d'emploi pour mieux être à la hauteur de leur tâche. Jusqu'à nos jours, très peu de maîtres pratiques ont pu bénéficier de cette formation.

Par ailleurs, ils ne sont pas régulièrement suivis dans leurs activités parce que d'une part le Département de l'Education Parascolaire dont ils relèvent est trop centralisé et d'autre part il n'a pas de moyens suffisants pour le faire. Voilà une situation qui est de nature à favoriser un laisser-aller dans les C.F.P. et à entraîner des investissements à perte pour l'Etat, certains maîtres pratiques touchant régulièrement leur salaire mensuel sans l'avoir mérité. La création d'une structure de contrôle intermédiaire entre les C.F.P. et le Département de l'Education parascolaire ou la responsabilisation des communes pour la gestion de ces centres, telles sont les voies que proposent les responsables du département pour remédier à la situation.

S'agissant de la source de leurs moyens de fonctionnement, les C.F.P. ont jusqu'ici compté sur l'apport budgétaire du Gouvernement et l'appui de la Banque Mondiale en équipements et en matériels didactiques. Chaque année, un peu plus de 50 millions de francs Burundais (soit un peu plus de 90 millions de francs CFA) sont consacrés au C.F.P. Près des 3/4 de ce budget servent au paiement des maîtres pratiques et seul 1/4 est destiné à couvrir les besoins de tous les 75 C.F.P. fonctionnels. C'est une véritable gymnastique dans la gestion.

Malgré ces difficultés, qui tiennent pour l'essentiel à l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers, on remarque quand même chez les promoteurs des C.F.P. un souci de corriger les erreurs du passé. C'est ainsi que la détermination des sections dans les nouveaux C.F.P. se fait désormais sur la base du paysage socio-économique révélé par une étude préalable dans le milieu d'implantation.



D'autres dispositions sont envisagées dans un proche avenir pour faire des C.F.P. une structure vraiment au service des collectivités locales.

II.2.3. - Les Centres Socio-éducatifs (CSE) du Ministère des Affaires Sociales.

a. Description et organisation du projet

Parmi les missions assignées au Ministère des Affaires Sociales figure l'encadrement des groupes défavorisés et marginalisés de tous âges.

La Jeunesse déscolarisée et non scolarisée qui en fait partie trouve son compte à travers les activités organisées dans les centres socio-éducatifs et dans les centres d'alphabétisation.

Dans les C.S.M., la formation porte essentiellement sur l'éducation sanitaire et nutritionnelle, l'économie familiale, l'initiation à la gestion coopérative et l'apprentissage des métiers. Les métiers enseignés sont la couture, la menuiserie, la maçonnerie et les techniques de transformation des produits vivriers. Il s'agit en somme du même programme que celui des C.S.M. privés, étant entendu que ces derniers sont aussi placés sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales.

Par les C.S.E., le Ministère des Affaires Sociales vise l'objectif d'améliorer les conditions et le niveau de vie des Jeunes et de combattre la délinquance ainsi que les vices qui lui sont liés. Au recrutement, les jeunes doivent être âgés de 14 ans au moins. La formation dure 3 ans et donne droit à un certificat dont la valeur est purement symbolique, à l'instar des C.F.P. et des C.F.P.J.

b. Situation des C.S.E.

L'action du Ministère des Affaires Sociales à travers les C.S.E remonte à 1974. Leur gestion a été confiée à un des services centraux, le Département de la Promotion Sociale. Aux termes de l'article 9 de la Décision n° 650/485/89 du 5 Août 1989 portant réorganisation et attributions des Services du Ministère des Affaires Sociales, il est précisé que le Département de la promotion Sociale comprend 3 services à savoir le service d'alphabétisation, le service de formation en métiers et le service d'animation sociale.

Le service de formation en métiers, particulièrement intéressé par les C.S.E, est chargé :

- d'élaborer, expérimenter et évaluer les programmes d'apprentissage des métiers;
- de produire du matériel didactique relatif à l'enseignement des métiers;
- d'encadrer pédagogiquement les formateurs.

Mais la tâche n'est pas si facile, quand on doit superviser les activités de 69 C.S.E. publics et de 59 C.S.E. privés, éparpillés sur tout le territoire national.

Il faut normalement une disponibilité de moyens humains, financiers et matériels suffisants, adaptés et bien organisés. Or, c'est là les grandes difficultés auxquelles est confronté le Département de la Promotion Sociale pour l'encadrement des C.S.E. Chaque C.S.E. groupe 50 à 60 apprentis et chaque année, au moins 400 lauréats dans tous les C.S.E. vont se débrouiller pour leur première installation dans leur milieu d'origine.

En vue de les aider davantage à s'implanter, le Ministère des Affaires Sociales s'est engagé depuis 1986-1989 à créer progressivement des centres de production ayant vocation de groupements pré-coopératifs. Il faudra aussi des moyens pour en organiser en faveur de la majorité des lauréats.

II.2.4. - Les Centres de Formation Artisanale (CFA) du Ministère du Développement Rural et de l'Artisanat.

Le Ministère du Développement Rural et de l'Artisanat mène lui aussi des activités d'encadrement socio-économique de la jeunesse défavorisée. Il cherche à aider les jeunes ruraux et citadins qui n'ont pas pu bénéficier d'une formation technique et professionnelle suffisante à s'intégrer dans les circuits de production et à être utiles à eux-mêmes.

Ainsi le Ministère du Développement Rural et de l'Artisanat encourage les jeunes à la formation artisanale et aux regroupements coopératifs de production.

Le C.F.A. de GIMBA dans le centre du pays, forme les jeunes à la Céramique, à la menuiserie et à la forge depuis 1984. 140 artisans ont été formés jusqu'en 1989. Ils vont à leur tour former d'autres jeunes de leurs régions à travers des groupements coopératifs dont ils sont souvent les initiateurs.

Récemment en 1987, le Ministère du Développement Rural et de l'Artisanat a créé un autre C.F.A. dans la ville de BUJUMBURA. La formation porte sur la fabrication des meubles en bambou et en rotin et sur le tressage du bambou.

Ce choix a été motivé par le souci de mettre en valeur les matières premières locales et de proposer aux populations des produits à la taille de leur bourse. La formation se déroule en ateliers selon un système de promotion. La promotion compte un peu moins de 20 apprentis.

En plus de la formation purement technique, les apprentis reçoivent une formation générale portant sur le français, le calcul, le dessin et les notions élémentaires d'économie.

Les moyens mis à la disposition du centre sont bien suffisants à tous les points de vue, ce qui fait que les responsables sont vraiment optimistes pour son avenir.

II.2.5. - Le Centre de formation Artisanale (CFA) du Parti.

Le Centre de Formation Artisanale du Parti se rapproche de l'enseignement technique dont il suit presque toute l'organisation. Il dispense une formation professionnelle qui débouche après 3 ans sur le diplôme 44.

Elle s'adresse aux Jeunes filles et aux Jeunes garçons déscolarisés, de 14 à 18 ans, ayant terminé le cycle primaire au moins.

En créant ce centre dans la ville de Bujumbura, le Secrétariat Permanent du Parti UPRONA voulait que les élèves qui n'ont pas pu accéder à l'enseignement secondaire puissent bénéficier d'une formation aux métiers pouvant leur permettre de gagner honnêtement leur vie et d'être utiles à la société. Alors, dictées par les exigences du milieu et les besoins du marché, 2 sections

à savoir la mécanique et la menuiserie, ont commencé avec le CEA en 1960.

En 1973, 2 autres se sont ajoutées à savoir la maçonnerie et la tôlerie-soudure. Au niveau de chaque section, la formation technique est complétée par une formation générale en français, en mathématiques, en histoire, en géographie, en dessin, en civisme et organisation.

Le centre comprend 7 salles de classe et 4 ateliers. La demande étant trop importante, un concours de recrutement est organisé chaque année et à l'issue duquel 100 candidats sont retenus et répartis dans les 4 sections.

Il est intéressant de souligner que le C.F.A reçoit de temps en temps des commandes que les élèves exécutent en cours de formation, sous la direction de l'équipe des encadreurs.

Les recettes ainsi rassemblées servent à l'équipement du centre. Après la formation, les lauréats du C.F.A. sont appelés soit à se grouper en coopératives dans les quartiers urbains et péri-urbains, soit à se faire embaucher selon la disponibilité de l'emploi dans les garages et ateliers, publics et privés.

Dans tous les cas, leur sens d'organisation et de créativité en vue de s'intégrer dans les circuits de production fait aujourd'hui la fierté des promoteurs de ce centre.

Leurs initiatives devraient être stimulées davantage par une politique promotionnelle du crédit artisanal de risque (pour les premiers essais d'implantation).

Des structures comme le C.F.A. du Parti devraient être multipliées parce qu'elles revalorisent les victimes des goulots d'étranglements scolaires. Elles ont ainsi moins l'impression d'avoir échoué, non seulement l'épreuve scolaire, mais aussi la vie à laquelle son succès ouvre les portes.

Le Ministère de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement primaire, par l'intermédiaire de son département de l'Enseignement Technique, gère quelques structures similaires. Il s'agit par exemple des écoles professionnelles de BUHIGA et de KIGANDA. Les éléments produits par ces structures se débrouillent bien dans la vie. Pourquoi alors ne pas les multiplier ?

Enfin, au-delà du C.F.A., l'action du Parti pour l'intégration socio-économique de la Jeunesse se veut extensive. C'est ainsi que récemment le Parti a commencé en milieu urbain de BUJUMBURA un projet d'encadrement des Jeunes déscolarisés et désœuvrés, à travers des unités de production en couture.

II.2.6. - Les Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnels (C.F.P.P.) du Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle.

Le projet de C.F.P.P. a récemment commencé au Burundi à l'initiative du Gouvernement et d'autres partenaires étrangers (Gouvernements étrangers et organismes internationaux). Le milieu urbain de BUJUMBURA en a été le premier bénéficiaire. L'objectif de ce projet placé sous l'autorité du Ministre du Travail et de la Formation Professionnelle est d'abord d'aider les jeunes à gagner leur vie, et ensuite d'offrir aux entreprises publiques et privées une main-d'œuvre qualifiée dont elles ont tant besoin pour leurs performances.

Ainsi le projet s'intéresse aux jeunes Burundais et aux jeunes Burundaises déscolarisés, de 18 à 22 ans, ayant fait la 1ère année du Secondaire au moins.

Au titre de la formation, on distingue déjà plusieurs spécialités : la mécanique générale, la mécanique automobile, la menuiserie, la construction métallique et la mécano-soudure. Mais, l'originalité de ce projet réside surtout dans l'organisation de cette formation. On y distingue 2 phases.

La 1ère, d'une durée de 3 mois, est une pré-formation, c'est-à-dire une initiation au métier choisi par le candidat.

La 2ème, plus longue parce qu'elle s'étend sur 24 mois ininterrompus, est consacrée à la formation proprement dite. Cette dernière se déroule selon un système d'alternance de périodes d'apprentissage au centre et de périodes de pratique dans les entreprises industrielles et usines de la ville.

Ce système a aussi permis depuis cette année de doubler les effectifs, répartis en 2 grands ensembles alternatifs au centre et dans les structures de pratique. C'est aussi un moyen d'orienter indirectement les apprentis à l'emploi.

La formation débouche sur un certificat de capacité professionnelle, niveau A3.

De par ses moyens, le projet évolue considérablement. Les encadreurs, de qualité et en bonne quantité sont régulièrement suivis dans l'exécution de leur tâche et des sessions de recyclage sont souvent organisées à leur intention. On trouve dans le centre pilote de

NYAKABIGA à BUJUMBURA autant de salles de classe et autant d'ateliers qu'il y a de sections,

Au niveau des équipements, une partie est offerte par le Gouvernement du Burundi et une autre partie par des partenaires étrangers entre autres le Gouvernement Autrichien, le Bureau International du Travail (BIT), la Communauté Economique Européenne (CEE), le Fonds Européen de Développement (FED).

Donc, contrairement à la majorité des projets d'insertion socio-économique des jeunes vus précédemment, le problème de moyens ne se pose pas pour le projet de C.F.P.P.; raison pour laquelle il se porte nettement mieux.

Dans l'annonce de son expansion pour toucher le plus grand nombre possible de jeunes, ce projet se réalise déjà dans la province de KIRUNDO et très prochainement dans la province de BURURI,

Malgré l'énumération ci-dessus faite des structures publiques intéressées à l'insertion socio-économique de la jeunesse défavorisée, nous restons convaincu que la liste n'est ni exhaustive, ni close. D'autres initiatives d'autres structures naîtront sûrement. Nous en citons pour exemple le projet en vue, du Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine, d'encadrer des jeunes filles déscolarisées et désœuvrées des milieux urbains à travers des activités de couture et de broderie.

Dans tous les cas, de cette mosaïque de projets et de leurs promoteurs, il se révèle à nous que l'insertion sociale, professionnelle et économique de la Jeunesse défavorisée a été une préoccupation générale, pour les éducateurs comme pour les autorités politiques. Il reste à savoir dans quelles mesures les efforts déployés par tout ce monde intéressé ont satisfait aux objectifs visés.

CHAPITRE III. - APPRECIATION CRITIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE
DES DIFFERENTES EXPERIENCES.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la multitude des expériences déjà entreprises témoigne de l'attention particulière que la plupart des organismes publics et privés portent à l'insertion socio-économique de la jeunesse en général, et de la jeunesse défavorisée en particulier.

Il s'agit là d'une concrétisation de la prise de conscience de l'importance de la jeunesse, pour ce qu'elle a de potentiel indispensable à la promotion sociale et économique d'une nation, surtout lorsqu'elle en constitue la majorité. Dans ce cadre, beaucoup d'initiatives se sont fondées sur la formation artisanale et sur l'apprentissage des techniques agro-pastorales. D'où une homogénéité d'actions simplement voilée par une diversité d'appellations. Au menu de la formation artisanale, on retrouve presque dans tous les projets les mêmes activités : la menuiserie, la maçonnerie et la couture. Rares sont les programmes qui laissent une place à l'initiation aux techniques de gestion pourtant nécessaires à la promotion des unités coopératives que les jeunes sont appelés à monter après leur formation. Ce n'est pas parce qu'une formation se destine à la satisfaction des besoins locaux, soi-disant moins exigeants, que l'on doit négliger cet aspect.

Parmi les projets relevés, quelques uns assurent une formation professionnelle pour les besoins du secteur secondaire en main-d'oeuvre qualifiée. Leur situation actuelle est bonne et le produit de leur action est généralement valorisé sur le marché du travail au même titre que celui des écoles techniques classiques.

Par contre, les autres projets d'apprentissage de métiers visant essentiellement l'intégration du jeune à son terroir traversent une période de crise réelle.

Par rapport au coût des investissements qui ont été réalisés pour leur mise en route et par rapport aux objectifs qui leur étaient assignés, les résultats qui sont enregistrés aujourd'hui sont faibles. Leur niveau reste en-deçà du niveau escompté par les promoteurs et des attentes des jeunes et de la population entière.

Par exemple, parmi les projets qui visaient l'autofinancement par des activités de production associées à la formation, aucun n'y est parvenu. Ils doivent toujours leur fonctionnement actuel à l'assistance matérielle et financière de leurs premiers promoteurs ou de l'extérieur.

Quant aux projets de formation à l'agro-pastorale et à l'artisanat tout court, après avoir connu chacun dans ses débuts un moment d'enthousiasme populaire caractérisé par une affluence massive de jeunes déscolarisés et non scolarisés de tous sexes, ils font actuellement l'objet de désertions sans cesse croissantes et d'un rejet qui se traduit par de ~~résistances~~ résistances manifestes à l'inscription dans ces structures. Et pourtant, devant se plaindre un responsable, le système en vigueur n'est pas sélectif.

Ainsi, beaucoup de centres de formation artisanale se caractérisent aujourd'hui par une situation de sous-fréquentation qui ne dérange aucunement les collectivités et les autorités locales. C'est dire que ces différents projets n'ont pas encore fait preuve de leur efficacité qui, normalement, s'imposerait aux consciences des destinataires.

Cette crise est liée à un ensemble de lacunes identifiables au niveau de la conception, de l'organisation, du fonctionnement et de la finalité des différents projets.

D'abord, très peu de projets, surtout publics, ont fait l'objet d'une étude préalable en vue d'identifier les besoins réels et les aspirations des jeunes d'une part, les caractéristiques sociologiques et économiques du milieu d'implantation d'autre part. Beaucoup de projets d'insertion socio-économique de la jeunesse défavorisée nés dans la dernière décennie sont une imitation systématique des premières expériences dans ce domaine, lesquelles reviennent aux organisations privées essentiellement religieuses.

Ainsi les populations locales se sont vues imposer des structures conçues de toutes pièces dans les bureaux des services centraux. Dans la plupart des cas, l'avis de l'autorité locale est même contourné. Ceci a abouti à un système de gestion très centralisé mettant à l'écart les collectivités locales et leurs représentants.

Ensuite, la majorité des projets, qu'ils soient publics ou privés, se plaignent de l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains.

S'agissant des moyens financiers et matériels, force nous est d'affirmer qu'ils sont en quantité considérable pris dans leur ensemble. Pour un bon nombre de projets, l'assistance des partenaires étrangers vient largement en appoint à l'effort du Gouvernement. Malheureusement, sans cadre organique pour toutes ces activités et chaque promoteur cherchant à faire cavalier seul indépendamment des actions des autres, les moyens disponibles sont éparpillés de façon désordonnée et c'est le gaspillage auquel conduit cet état de fait

que les gens expriment à tort en termes d'insuffisance. Le manque de planification et de coordination entre toutes ces actions est tel que certains projets semblent se livrer une concurrence lorsqu'ils évoluent dans un même espace géographique.

S'agissant des moyens humains, le problème se pose à un double niveau : quantitatif et qualitatif.

En effet, presque tous les centres d'apprentissage de métiers ne disposent pas d'un personnel d'encadrement qualifié et en nombre suffisant pour que chaque apprenti puisse tirer le meilleur profit de la formation. La plupart des encadreurs sont le produit de ces institutions mêmes. Et peu préparés au rôle d'animateur, leur intervention laisse à désirer sur le plan pédagogique et sur le plan technique.

Leur tâche devient d'autant plus difficile que les jeunes à encadrer accusent au départ des différences de niveau, exigeant ainsi d'eux une certaine souplesse méthodologique pour des besoins d'adaptation.

Par ailleurs, tout en reconnaissant l'existence de ce problème, rares sont les promoteurs qui, dans le cheminement de leur projet, ont planifié un cadre de formation ou de perfectionnement des formateurs.

Sur le terrain, les formateurs ne sont pas régulièrement suivis dans l'exécution de leur tâche; ce qui donne lieu à un laisser-aller qui se traduit soit par l'absentéisme au travail, soit par une gestion douteuse des moyens mis à leur disposition.

Certains projets n'ont même jamais fait l'objet d'une quelconque évaluation depuis leur mise sur pied.

Enfin parlons du suivi des jeunes après leur formation. C'est à notre avis la phase-clé du processus d'insertion socio-économique des jeunes puisqu'elle pose le problème même de la finalité de la formation.

D'emblée, je signalerais qu'il y a des lacunes énormes à ce niveau. Seuls quelques promoteurs privés tentent de faire quelque chose dans ce sens, malheureusement leurs initiatives se heurtent aux contraintes des moyens.

Pour le reste, tout se passe comme si la formation était une fin en soi. Après celle-ci, les jeunes sont laissés à eux-mêmes et la majorité retombe dans le sous-emploi de départ faute de moyens pour mettre à profit leurs savoirs et leurs savoir-faire. Aucune politique concrète en faveur des jeunes déscolarisés et non scolarisés n'a été définie pour "finaliser" leur formation.

Or, nous croyons que l'efficacité de cette dernière doit se mesurer plus par la capacité de création de ses bénéficiaires et par l'impact social et économique de leur dynamisme que par leur nombre.

Ainsi, il est difficile à l'heure actuelle de parler au BURUNDI de l'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée comme d'une réalité en se fondant sur la seule action de formation.

Des dispositions nouvelles sont indispensables pour revaloriser les différentes initiatives, publiques et privées, et les rendre plus utiles et plus crédibles auprès des populations auxquelles elles sont destinées.

C'est dans ce cadre que nous voudrions apporter notre modesta contribution en nous fondant essentiellement sur les lacunes ci-haut relevées et que nous présumons être les principaux facteurs d'échec des temps passés.

TROISIEME PARTIE

Quelques SUGGESTIONS POUR LA REDYNAMISATION
DES ACTIONS D'INSERTION DE LA
JEUNESSE DESCOLARISEE

-:-:-:-:-:-:-:-

Devant le problème que pose l'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée sans cesse croissante, la meilleure démarche dans la recherche des solutions serait de partir de l'institution scolaire pour essayer d'endiguer le mal à sa source. Ces solutions devraient aller dans le sens de la diminution sensible des taux de déperditions et / ou de la révision du système éducatif dans son contenu.

Malheureusement, un certain nombre de contraintes, économiques d'une part et politiques d'autres part, s'opposent à ces opérations. Ainsi par exemple, la ruralisation de l'enseignement primaire qui cherchait à intégrer l'école au milieu s'est trouvée battue en brèche par l'option de la scolarisation généralisée dont les dispositions ont réduit le temps consacré à l'étude du milieu et aux travaux pratiques.

En conséquence, plus que par le passé l'école livre prématurément à la société des Jeunes incapables d'être utiles à eux-mêmes et à leur milieu d'accueil par la valorisation des connaissances acquises.

Après six ans de scolarisation, les jeunes déscolarisés par rapport aux non scolarisés n'ont apparemment d'atouts supplémentaires que la maîtrise de l'écriture, de la lecture et du calcul.

Or, beaucoup d'expériences en Afrique ont pu démontrer qu'on peut arriver à de tels résultats par une alphabétisation bien menée, avec moins de frais et beaucoup d'économies sur le temps. Mais en agissant ainsi, d'aucuns pourraient se reprocher de manquer aux exigences de la démocratisation scolaire qui veut qu'on donne à tout le monde des chances égales d'accès à l'instruction et à l'éducation.

Il appartient donc au pouvoir politique de trouver, un compromis qui puisse concilier les différents paramètres éducatifs même contradictoires, sans pour autant nuire à l'ordre social et économique national.

Cela dit, nous allons nous préoccuper dans cette partie, exclusivement des structures d'insertion des jeunes intervenant après la "déscolarisation" de ces derniers. Dans la partie précédente, l'analyse de l'ensemble des actions menées en faveur des jeunes déscolarisés nous a révélé deux éléments caractéristiques des échecs. D'abord une infime minorité de toute cette jeunesse déscolarisée y est encadrée, ensuite l'impact social et économique de ces actions n'est que très peu perceptible. Il est donc urgent de mettre un terme à des initiatives onéreuses mais peu rentables et de penser à des stratégies capables d'assurer une insertion réelle, socialement et économiquement rentable.

CHAPITRE I. PRINCIPES DE BASE.

Partir des besoins concrets des jeunes et tenir compte de la configuration socio-économique du milieu.

Cette démarche qui nous paraît fondamentale dans l'initiation de tous les projets en faveur des jeunes a été escamotée par beaucoup de promoteurs, publics et privés. D'où souvent une certaine inadéquation entre la nature et le contenu des projets et les besoins réels des groupes ciblés. La connaissance des jeunes, de leurs préoccupations et de leurs aspirations ainsi que la maîtrise de leur milieu de vie exigent de descendre sur le terrain pour des contacts directs. C'est un travail fastidieux, il est vrai, mais il faut le faire pour partir sur des bases solides et garantir au minimum la viabilité du projet. A ce niveau, le rôle de l'animateur de Jeunesse ou du sociologue est très important. Au-delà d'un simple recensement des besoins, ils doivent faire prendre conscience aux jeunes et à l'ensemble de leur communauté de la nécessité et surtout de l'urgence de faire quelque chose pour améliorer leur situation. Il ne serait pas superflu d'étudier ensemble les actions possibles et d'aboutir ainsi à un projet "négocié" sur la base des richesses du milieu.

Planifier l'action à entreprendre.

Selon le Petit Robert, planifier signifie "organiser suivant un plan", le plan signifiant lui-même "tout projet élaboré comportant une suite ordonnée d'opérations, destinées à atteindre un but".

Dans le cas précis des projets des jeunes, il s'agira de :

- déterminer les étapes d'exécution;
- définir clairement les objectifs à poursuivre, étape par étape;
- déterminer les moyens nécessaires à l'exécution du projet ainsi que leurs sources possibles;
- déterminer les modalités d'organisation, de gestion et de fonctionnement qui puissent permettre le meilleur rendement;
- fixer les modalités de suivi et d'évaluation.

L'ensemble de ces opérations a pour effet d'éviter le pilotage à vue, caractéristique de beaucoup de nos projets. Mais pour être encore plus efficace, la planification doit se soumettre aux impératifs de simplicité et de réalisme.

Associer les autorités et les collectivités locales au projet.

Un projet d'insertion des jeunes d'une localité donnée intéresse aussi leurs parents ainsi que l'ensemble de la communauté, la promotion collective étant un des buts visés.

Par conséquent, il faut faire en sorte que les collectivités locales perçoivent que le projet leur appartient. Ainsi elles pourront mettre en oeuvre tout ce qui est à leur portée pour assurer la bonne marche dudit projet. Cette responsabilisation doit se dérouler de façon méthodique pour ne pas être ressentie comme une surcharge imposée. La concertation permanente entre promoteurs et collectivités locales, la décentralisation des organes d'administration et de gestion des différents projets sont autant de moyens à mettre en oeuvre pour arriver à cet objectif.

Ce principe a son corollaire : c'est l'ouverture du projet à son milieu d'implantation. En effet, conçus pour venir en aide aux populations locales dont les jeunes défavorisés font évidemment partie, les projets d'insertion ne sauraient évoluer en vase clos. Ils doivent s'ouvrir au milieu et vice versa.

Assurer l'efficacité et la rentabilité .

Les projets entrepris pour l'insertion socio-économique des jeunes défavorisés n'ont de sens que s'ils aboutissent à leur intégration effective dans des circuits de production. Il convient donc de distinguer l'insertion proprement dite des moyens utiles à sa réalisation.

Par ailleurs, étant donné le rythme de croissance de la population des jeunes déscolarisés (puisque c'est le cas qui nous préoccupe en ce moment), il convient que les différents projets intéressés se soucient d'encadrer le plus grand nombre possible. Cela revient à dire en toute logique qu'il faut renforcer les moyens tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Coordonner l'ensemble des initiatives.

Ce principe est dicté par l'impérieuse nécessité de planifier l'insertion de la jeunesse dans son ensemble et de gérer raisonnablement les moyens qui lui sont consacrés. Quel que soit le promoteur, public ou privé, toute action d'insertion entreprise doit être conforme à la politique nationale définie en la matière et s'inscrire dans le cadre de la planification globale. Dans le cas contraire, si on laisse chacun faire ce qu'il veut, on favorise la dispersion des efforts et le gaspillage inévitable des moyens.

Une sorte de rivalité se développe entre des partenaires qui, paradoxalement, concourent au même but.

Dans ce contexte, la coordination a la tâche de :

- veiller à l'exécution de la politique nationale;
- définir le champ d'action de chaque intervenant;
- favoriser les échanges d'expérience entre différents promoteurs,
- veiller à la bonne gestion des moyens;
- conseiller et orienter tous les projets d'insertion des jeunes;
- veiller à une répartition raisonnable des initiatives sur l'ensemble du territoire national;
- et bref, promouvoir l'action d'insertion socio-économique de cette jeunesse défavorisée dont elle est la première à défendre les intérêts.

A l'heure actuelle, une cellule de coordination existe sous la dénomination de "Conseil National de l'Enfance et de la Jeunesse". Sa création est récente (1989) mais nous espérons qu'il sera bien éclairé pour redresser la situation.

CHAPITRE II. - APPLICATION AUX TYPES DE PROJETS

De l'ensemble des projets destinés à l'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée, nous pouvons dégager deux grandes catégories :

- les projets de formation professionnelle, et
- les projets de formation artisanale et en agro-pastorale alliant souvent la production.

Ce sont les deux types de projet qui vont nous intéresser dans ce chapitre ainsi que les groupements coopératifs de production auxquels ils préparent.

II. 1. Les projets de formation professionnelle.

En théorie, ces projets forment pour les besoins du secteur secondaire en ouvriers qualifiés. Ils concourent ainsi aux mêmes objectifs que les écoles techniques moyennes dont ils empruntent d'ailleurs les principes de fonctionnement. Souvent ils recrutent sur concours des élèves ayant échoué en 5ème année du primaire ou dans les premières classes du secondaire.

Ces projets ont aujourd'hui le mérite de bien remplir leur mission grâce à une disponibilité assurée des moyens, une bonne organisation pédagogique et administrative et enfin un bon suivi à tous les niveaux.

Néanmoins, il y a encore lieu de les rendre plus bénéfiques aux jeunes déscolarisés.

Nécessité de multiplication de ces projets.

Les projets de formation professionnelle existants sont très peu nombreux et s'adressent essentiellement aux jeunes déscolarisés des milieux urbains.

Simplement parce que les industries et les services techniques qui en constituent les principaux débouchés y sont concentrés. Mais, l'utilité et l'importance de ces structures devraient être perçues au-delà de ce seul aspect.

En effet, en récupérant les jeunes recalés, elles leur permettent :

- de se sentir moins marginalisés par le fait de l'échec scolaire;
- de prolonger la scolarité jusqu'à l'âge social de responsabilité;
- d'apprendre des métiers grâce auxquels ils vont acquérir ou se créer plus tard des emplois.

Vu l'importance sociale de ces effets à la fois psychologiques et sociologiques, il est de la grande nécessité de multiplier ces projets pour en faire bénéficier au plus grand nombre possible. Les jeunes ruraux déscolarisés en ont besoin au même titre que les jeunes urbains.

D'emblée nous suggérons que la réforme des centres de Formation Polyvalente relevant du Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Secondaire soit orientée dans ce sens. De ce coup, chaque commune serait dotée d'une structure de formation professionnelle au moins, même si ce chiffre reste en-deçà du minimum souhaitable.

La place du cours de gestion dans le programme.

Le secteur secondaire pour lequel sont théoriquement destinés les lauréats des projets de formation professionnelle reste pauvre. Cela signifie que tout le monde qui sort des écoles techniques moyennes et des écoles de formation professionnelle ne peut pas trouver de l'emploi au niveau du secteur secondaire.

La solution est de les orienter vers la création des emplois non salariés. Et dans cette ligne, une information suffisante sur l'entrepreneuriat et sur la gestion des groupements coopératifs pourra leur être utile. Aussi il faut les informer régulièrement sur le resserrement du marché du travail pour qu'ils terminent leur formation déjà psychologiquement préparés.

II. 2. - Les projets de formation artisanale et ou de production.

Les projets de formation artisanale que d'aucuns appellent aussi "projets de formation aux petits métiers" allient la production à la formation pour des besoins ultérieurs d'autofinancement. Ils sont normalement destinés à satisfaire les besoins locaux, à promouvoir socialement et économiquement les communautés locales tout en faisant des jeunes les premiers artisans de cette mutation. Malheureusement beaucoup de problèmes, nous l'avons vu, ne leur permettent pas de réaliser leurs objectifs.

Chaque moment de la vie des projets se caractérise par des problèmes et des points faibles spécifiques. Par conséquent, il exige des dispositions particulières dans le cadre de la recherche des solutions.

Trois grands moments retiennent notre attention dans la vie des projets d'insertion de la jeunesse :

- la période antérieure à l'exécution du projet;
- la période d'exécution;
- la période post-formation que nous pouvons même appeler phase de "Finalisation".

A chacune de ces périodes ou phases correspond une ligne de conduite spécifique.

II.2.2. - La phase préliminaire du projet.

Dans le passé, cette phase n'a pas fait l'objet d'une attention à la taille de son importance. Et le départ de l'échec que plusieurs projets ont connu se situe justement à ce niveau. C'est la fondation même des projets qui doit être prise au-delà d'une simple conception se déroulant entre les quatre murs des bureaux. Elle implique un certain nombre d'opérations.

a. La connaissance des hommes et du milieu.

On ne peut mieux encadrer les jeunes que quand on les connaît bien. Cela signifie qu'il est nécessaire de connaître les problèmes, les préoccupations, les aspirations, les sentiments ... et bref l'état d'âme de la jeunesse pour pouvoir mieux la servir, pour pouvoir mieux l'aider. Et l'action de les aider est d'autant plus efficace qu'elle se base sur les possibilités offertes par leur milieu de vie.

Les jeunes déscolarisés comme les jeunes non scolarisés ont des problèmes mais dont ils n'ont pas souvent une conscience claire. On ne peut donc pas parler toujours de résignation.

Il faut les aider dans un premier temps à prendre conscience de leur situation propre et de celle de toute leur communauté dans tous les domaines de la vie : social, économique, santé, éducation, démographie, emploi ...

Cette action de sensibilisation et de conscientisation vise toute la communauté ciblée, jeunes et adultes. L'objectif est que chacun puisse se convaincre qu'il faut faire quelque chose avant qu'il ne soit trop tard. A partir de ce moment, on peut envisager ensemble, avec objectivité et réalisme, quelle action entreprendre pour faire face à la situation.

Ainsi on aboutit, par une sorte de négociation intelligente à un projet émanant du consensus collectif.

Cette opération qui peut s'étendre sur plusieurs mois (2 à 3 mois), revient en priorité aux animateurs de jeunesse ou à tout autre agent de l'éducation populaire.

Les lacunes à ce niveau sont réelles et importantes. Il s'avère donc urgent de mettre en place une institution de Formation des encadreurs de jeunesse, qui viendrait en appui à l'Ecole Sociale qui forme des assistants Sociaux.

b. La définition des objectifs

A l'aide des données de ces premiers contacts avec la population ciblée et son milieu, le promoteur intéressé doit pouvoir déterminer avec clarté les objectifs de l'action à mener en faveur des jeunes. A côté de leur insertion socio-économique qui est un objectif global, des objectifs opérationnels doivent être définis en termes de faits observables et quantifiables, assortis de l'échéance de leur réalisation pour rendre l'évaluation plus aisée.

c. Estimation des besoins

La formation artisanale comme toute autre formation pratique exige beaucoup de moyens. Le fait que les projets de formation aux petits métiers soient destinés à la satisfaction des besoins locaux ne doit pas constituer un prétexte pour les sous-estimer.

- Les moyens matériels

La détermination des moyens matériels se base sur le contenu du projet et sur l'envergure qu'on veut lui donner. Elle doit être guidée par un souci de qualité et de quantité pour assurer la rentabilité à un haut degré.

Souvent, le matériel qu'on souhaite avoir existe pour une part sur le marché local et pour une autre part sur le marché extérieur. Nous attirons l'attention des différents promoteurs, publics et privés, sur le fait que les jeunes ont besoin dans leur formation, de se familiariser avec les outils faciles à trouver sur le marché national (ou même faciles à reproduire) et faciles à transposer dans leur milieu.

- Les moyens humains.

La formation des jeunes aux petits métiers nécessite des encadreurs de qualité. Ceux-ci ne doivent pas être jugés comme tel seulement à partir de leurs connaissances techniques. Il leur faut encore la capacité de transmettre aux autres ce qu'ils savent et de l'enthousiasme à l'égard du groupe social à encadrer. Pour l'instant, on n'a dans plusieurs projets que des techniciens, et pas de pédagogues.

En outre, pour que les apprentis tirent le meilleur profit de leur apprentissage, il faut qu'ils soient suffisamment suivis dans leur progression. Cela signifie qu'il faut des encadreurs en nombre suffisant. Quant à nous, nous croyons que la proportion "un encadreur - 20 apprentis" convient pour chaque section.

Nous savons qu'il est difficile de trouver tout d'un coup des encadreurs qui répondent entièrement au profil ci-dessus. Dans ces conditions, il est souhaitable que les promoteurs pensent à organiser, même avant la mise en route de leurs projets, des sessions de formation pédagogique et d'initiation à l'animation à l'intention des futurs encadreurs. En cours d'exécution des projets, des sessions de perfectionnement doivent être aussi régulièrement planifiées.

- Les moyens financiers.

Beaucoup de projets de formation aux métiers cherchent à associer la production à la formation dans les perspectives d'un autofinancement. Mais avant que cela ne soit possible, il faut leur donner les moyens financiers nécessaires.

Chaque projet doit pouvoir disposer à sa portée d'un budget suffisant lui permettant de subvenir urgemment à ses besoins.

Outre les salaires des encadreurs qui font souvent l'objet essentiel de la budgétisation annuelle des projets que nous avons étudiés, il faut penser ;

- à l'entretien et à la réparation de l'outillage et autres instruments d'appui pédagogique;
- au renouvellement des stocks de matériels ou de matières premières nécessaires à la formation ou à la production;
- à la continuité des activités administratives et pédagogiques.

d. L'Etude du marché.

L'Etude du marché est une démarche très importante pour les projets de production. L'écoulement des produits requiert l'existence d'un marché, lequel doit aussi permettre de réaliser des bénéfices.

Après le choix du projet, cette étude doit permettre :

- d'évaluer le coût de tous les aléas liés à la production et à l'écoulement des produits (ressources des matières premières et produits semi-finis, éloignement du marché ...),
- d'avoir le maximum d'informations sur ses clients cibles (leurs besoins, leurs réactions habituelles, leurs attentes, leur pouvoir d'achat ...) et sur ses concurrents (leur nombre, leurs forces et leurs faiblesses), et
- de miser enfin de compte sur la plus ou moins réussite du projet qu'on veut lancer.

Il convient pour cette étude de circonscrire les limites géographiques à l'intérieur desquelles on veut opérer.

e. Détermination des sources de financement

Un fois les besoins du projet déterminés, le promoteur envisage toutes les sources possibles des moyens nécessaires pour les satisfaire. Parmi les sources envisageables, certaines sont sûres, d'autres le sont moins ou elles sont difficilement accessibles.

Nous croyons en toute sagesse qu'il faut statuer surtout sur celles qui sont sûres et facilement accessibles.

La contribution des collectivités locales, de quelque nature qu'elle soit, ne doit pas être négligée dans la mesure où elle est la consécration de leur ralliement au projet.

Au cours de leur formation, les jeunes eux-mêmes doivent être informés suffisamment sur les différentes institutions financières et sur la démarche à suivre pour acquérir des financements ou du matériel de base nécessaires à leurs projets.

II. 2.2. La phase d'Exécution

L'exécution d'un projet doit suivre une planification dûment établie pour lui assurer la meilleure rentabilité possible. Dans le cadre des projets d'insertion des jeunes qui nous concernent, cette planification organiserait essentiellement la formation et / ou la production ainsi que la gestion du projet dans son ensemble.

a. Organisation de la formation

- Le programme

La formation qui est dispensée concerne les métiers. Il est donc logique qu'elle ait un caractère pratique prédominant. Le programme de formation doit insister beaucoup plus sur les connaissances techniques pratiques que sur la théorie ou sur les connaissances générales. Les Jeunes déscolarisés ont besoin plus du sens pratique que de l'érudisme pour se débrouiller dans leur milieu.

Pour les projets qui s'adressent aux jeunes déscolarisés ruraux, il importe d'accorder une importance particulière à l'agriculture et à l'élevage. Ces deux activités, nous l'avons dit, résument largement la vie du monde rural qui englobe 95% de la population du pays. En dehors de l'agriculture et de l'élevage, le développement économique du Burundi n'est qu'une illusion. Beaucoup de projets doivent aussi s'appuyer sur ces activités pour parvenir vraiment à leur autonomie financière. Par conséquent, la formation en agro-pastorale doit figurer aux programmes de toutes les sections et de toutes les années. Les promoteurs doivent veiller à l'existence de terrains d'expérimentation agro-pastorale. La priorité sera accordée à l'agriculture ou à l'élevage selon leur importance dans la vie économique du monde environnant.

Les saisons des pluies ou saisons culturales seront particulièrement consacrées à la concrétisation des théories acquises en agriculture tandis qu'on mettra à profit les saisons sèches pour les activités artisanales.

Enfin, nous ne manquons pas de souligner que les notions d'économie et de gestion des groupements coopératifs doivent être le pilier des connaissances générales.

- le recrutement des candidats.

Certains critères comme la localité, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la situation sociale ... permettent de déterminer le groupe cible, en fonction des objectifs et du contenu de l'action qu'on veut proposer. La formation aux métiers est une action qui exige des apprentis: d'être en bonne santé. Des aptitudes physiques et physiologiques sont requises pour l'exécution de certaines tâches. C'est la raison pour laquelle nous situons vers 15 - 16 ans l'âge minimum des candidats à la formation des métiers. Cela trouve aussi sa raison d'être dans la réalité de l'éducation sociale traditionnelle du Burundi.

En effet, cet âge est celui du début de la responsabilisation des jeunes gens dont l'achèvement se fait avec le mariage autour de 20 ans (l'âge officiel de mariage est de 21 ans pour les garçons et de 18 ans pour les filles). Les jeunes peuvent bien prendre conscience de leurs problèmes en ce moment. Après leur formation qui peut être de 2 ou de 3 ans, les jeunes sont à l'âge où ils peuvent communiquer facilement avec les adultes et avec les autres jeunes. Ils sont ainsi dans une position privilégiée pour animer leurs communautés au développement social et économique.

Par conséquent, il vaut mieux que les bénéficiaires de la formation soient des jeunes qui ont la confiance de leur collectivité. Nous entendons par-là qu'ils doivent bénéficier de la délégation de leur collectivité pour prétendre à la formation.

• Le choix de la méthodologie

Conçue pour des perspectives de promotion sociale et économique collective, l'action de formation doit s'ouvrir au milieu et même s'en inspirer. Par conséquent, elle doit se baser sur des techniques abordables et des technologies faciles à reproduire dans le milieu environnant. Ce que les jeunes savent déjà faire devrait servir de point de départ à l'action de formation.

L'intégration des éléments techniques nouveaux doit être progressive et être le résultat d'une expérimentation scientifique révélant leur efficacité. Cette expérimentation peut même se dérouler dans le milieu environnant pour que ses effets touchent une grande partie de la communauté.

Ainsi, dans le domaine agricole par exemple, on peut exiger des stagiaires de disposer chez eux des parcelles de démonstration des méthodes apprises. Cela permettrait de rapprocher davantage le projet et son milieu d'implantation.

- L'encadrement des formateurs

Il se situe à deux niveaux :
 d'abord au niveau du contrôle de l'action pédagogique;
 ensuite au niveau de la formation continue des formateurs.
 Ces derniers ont besoin d'être régulièrement suivis dans l'exécution de leur tâche parce que souvent il leur faut une aide pour pouvoir surmonter certaines difficultés techniques ou pédagogiques. Par ailleurs, face à l'évolution technique du monde moderne, ils ont besoin d'actualiser leurs connaissances pour assurer un encadrement de qualité. D'où la nécessité d'organiser de temps en temps des sessions nationales ou régionales de recyclage ou de perfectionnement technique.

Pour un meilleur encadrement des formateurs et des projets en général, il vaut mieux se rapprocher d'eux. C'est pourquoi les services promoteurs de l'insertion de la jeunesse défavorisée devraient créer des services antennes, déconcentrés au niveau provincial et même au niveau communal si cela est possible. Cette déconcentration pourrait être opérée dans le cadre de la coordination pour éviter qu'elle ne donne lieu à une multitude d'emplois nouveaux très coûteux pour l'Etat.

- L'évaluation.

L'évaluation de la formation est indispensable dans la mesure où elle permet de se rendre compte du niveau de satisfaction des objectifs que l'on s'est fixés.

De là, on peut alors définir de nouvelles orientations, plus rentables. Les méthodes ainsi que les instruments d'évaluation à utiliser doivent être déterminés à l'avance pour éviter tout tâtonnement ou toute improvisation.

b. Planification de la production.

L'introduction du volet "production" au programme des activités des projets de formation répond à un double souci :

- donner aux jeunes apprentis et à l'ensemble de leur communauté plus de confiance vis-à-vis des techniques enseignées,
- assurer l'autonomie financière des projets.

La satisfaction de ces objectifs est sujette à certaines conditions dont il faut se soucier dans la planification.

- Viser une production démonstrative

La mission assignée aux projets de formation des jeunes défavorisés est bien délicate. Ils doivent apporter des solutions à leurs problèmes économiques et sociaux urgents.

En principe donc, ils n'ont pas droit d'échouer. Et c'est la raison pour laquelle, l'activité de production dans ces projets doit pouvoir confirmer l'efficacité des méthodes ou des techniques utilisées, de par la qualité et la quantité, des résultats.

- Assurer l'écoulement des produits

Produire pour le simple plaisir de produire ne rime à rien. Ce qui est produit doit être vendu afin de récompenser les efforts déployés. Au cas où le marché local ne facilite pas l'écoulement des produits, il faut envisager des possibilités d'aller vers des consommateurs potentiels.

Souvent, c'est dans les centres urbains qu'on les trouve.

Comme nous l'avons souligné précédemment dans notre analyse sur les projets privés, le projet MUTOYI a pu surmonter cette difficulté en se créant une coopérative de vente de ses produits dans la ville de BUJUMBURA.

Il ne serait pas superflu d'imiter ce bel exemple et de créer au niveau de chaque chef-lieu de province une coopérative commune de commercialisation des produits provenant des projets d'insertion des jeunes de son ressort.

- Motiver les stagiaires à la production.

Les stagiaires sont à encourager pour une plus grande participation à la production même si cette activité s'inscrit dans le cadre normal de leur formation. Nous avons ainsi pensé qu'une partie de la production pourra leur être cédée soit en nature, soit en espèces après commercialisation.

De la part de revenu attribuée à chaque stagiaire en guise de récompense à sa participation, un pourcentage peut être prélevé et gardé en épargne dans la caisse du projet pour servir à la première installation après la formation.

- Intégrer la transformation à la production

L'initiation des jeunes aux techniques de transformation de certains produits (produits agro-pastoraux par exemple) est indispensable dans la mesure où :

- 1° - elles permettent de résoudre les problèmes de la conservation et de toucher une clientèle très éloignée;
- 2° - elles permettent de proposer aux consommateurs toute une gamme de variétés d'un même produit en améliorant en même temps sa qualité.

Ainsi, il est souhaitable de réserver dans le programme de formation une place à l'apprentissage de la petite technologie de transformation de certains produits.

c. Gestion et Administration des projets d'insertion

Les préoccupations d'intégration des collectivités locales et de responsabilisation de leurs autorités doivent influencer impérativement l'organisation de la gestion et de l'administration des projets d'insertion des jeunes.

La participation des uns et des autres aux affaires desdits projets est tout à la fois un droit et un devoir :

un droit parce que ces projets sont les leurs;

un devoir parce que ainsi considérés, ils doivent mettre en oeuvre tout ce qui est à leur pouvoir pour assurer leur pérennité.

Essayons de voir concrètement comment les faire participer, à travers ces quelques organes que nous jugeons indispensables au niveau de chaque projet.

- Le conseil de direction

Composition : - le Responsable du projet.

- l'intendant ou trésorier.

- 2 formateurs élus par leurs pairs.

- 1 délégué de la commune.

Attributions :

- Il établit le programme d'activités qu'il propose à l'autorité de tutelle et veille à son exécution.

- Il organise la vie interne du projet.

- Il veille à la bonne gestion du patrimoine du projet

- Il organise le recrutement des stagiaires

- Il statue sur toute question urgente concernant la vie du projet.

N.B. - En tant qu'agent technique, le Responsable du projet est nommé par l'autorité de tutelle, sur proposition de l'organe promoteur du projet. Davis des autorités locales est facultatif.

- Le Conseil d'Orientation

- Composition :
- l'Administrateur communal (Président)
 - le Responsable du projet (représentant l'organe promoteur).
 - 4 délégués de la collectivité locale
 - 2 délégués des parents des stagiaires
 - 2 stagiaires choisis par leurs pairs.
 - l'intendant

Attributions :

- Il traite des questions de tous ordres (social, économique, financier ...) intéressant le projet et propose des solutions.
- Il détermine les grandes orientations du projet ainsi que les modalités de gestion de son patrimoine.
- Il donne son avis chaque fois qu'il est requis par le promoteur ou par l'autorité de tutelle.

- Le Conseil pédagogique

- Il est constitué par toute l'équipe des formateurs, sous la direction du Responsable du projet.
- Il traite des questions spécifiques à l'animation et à l'organisation de la formation - production.

Les trois organes que nous suggérons concourent à un même but à savoir la promotion du projet. Il est souhaitable qu'ils aient entre eux des relations très proches. De temps en temps, ils peuvent se rencontrer en Assemblée générale, pour analyser ensemble la situation du projet.

II.2.3. - La post-formation.

Nous l'avons dit et nous le répétons encore, la formation professionnelle ou la formation artisanale n'est pas toute l'action d'insertion des jeunes qu'elle concerne .

Elle n'est qu'un moyen ou encore une partie de tout un processus qu'il faut parachever. En même temps que l'organisation de la formation, il convient de penser aussi à celle de la post-formation qui consistera à définir des stratégies d'intégration des jeunes formés dans des circuits économiques ou socio-professionnels.

Pour les jeunes déscolarisés formés aux métiers artisanaux, l'essentiel est de leur donner des moyens afin qu'ils puissent se créer eux-mêmes de l'emploi et faire profiter leur expérience à toute la collectivité.

Nous avons déjà fait allusion à la façon dont les projets peuvent préparer l'installation ultérieure de leurs lauréats par la production. Mais cela ne suffit pas. Il faut en la matière une politique nationale cohérente qui vienne en appoint aux initiatives isolées des projets.

a. Une politique de crédit

Les jeunes lauréats des projets de formation n'ont de garantie à proposer au banquier que leur seule personnalité.

Mais, cela ne suffit pas toujours pour accéder au crédit. L'Etat doit donc intervenir pour les aider. La commune ou toute autre structure publique autorisée peut, après étude et approbation du projet des jeunes, avaliser leur demande de crédit auprès des institutions bancaires.

Par cet acte, la commune acquiert un droit de surveillance sur l'évolution du projet. Pour le moment, cette opération est très possible avec les COOPES (Coopératives d'Epargne et de Crédit) du fait de leur proximité avec les collectivités locales. Dans beaucoup de provinces, chaque commune en compte au moins une .

b. Projet de création d'un Fonds National d'Appui à l'Insertion des Jeunes (FNALJ)

Du fait de l'absence d'une politique claire relative à la post formation, on a l'impression que les efforts des différentes structures publiques et privées s'intéressant à l'insertion de la Jeunesse déscolarisée s'arrêtent à mi-chemin.

Il leur faut plus de moyens pour pouvoir prolonger leur encadrement jusqu'à l'installation des jeunes qu'elles forment.

C'est dans cette perspective que nous proposons la création d'un Fonds National d'Appui à l'insertion des Jeunes (FNALJ) qui serait géré au niveau de la Coordination.

Ce fonds serait destiné à venir en aide à certains projets de formation en difficulté financière ou matérielle et à financer certains projets des jeunes regroupés en coopératives de commerce ou de production.

Il serait alimenté par :

- les subventions de l'Etat,
- les dons,
- les participations des projets de formation-production,
- les recettes de certaines manifestations de soutien à la Jeunesse défavorisée (activités sportives ou culturelles, expositions, activités cinématographiques...).

c. Une politique d'encouragement au regroupement coopératif.

Malgré une politique de crédit favorable, il serait difficile de s'occuper de chaque cas pris isolément.

Rappelons-nous que dans cette action c'est l'effet collectif qui est le plus recherché. Il revient donc au pouvoir public d'inciter les jeunes au regroupement coopératif. Les moyens sont nombreux, nous en donnons ci-après quelques exemples :

- Subordonner l'accès au crédit au regroupement coopératif;
- accorder des faveurs vis-à-vis des droits fiscaux;
- créer des villages artisanaux pour regrouper les artisans d'une même région.
- accorder des primes aux regroupements les mieux organisés.

Enfin, l'organisation de la post-formation par les pouvoirs publics ou par toute autre structure, ne saurait être profitable aux jeunes que si ces derniers sont disposés à en profiter réellement. Nous entendons par-là que les jeunes doivent se montrer aujourd'hui plus entreprenants que par le passé, plus dynamiques et plus créatifs.

Cet esprit d'entreprise, il faut le leur inculquer dès le jeune âge, à l'école élémentaire comme dans les centres de formation professionnelle ou artisanale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au bout de cette étude, nous nous rendons compte que la question de l'insertion socio-économique de la jeunesse déscolarisée n'est pas aussi simple que l'on pourrait le croire.

La Jeunesse Burundaise déscolarisée prend de l'importance d'année en année. Le système éducatif a gardé son caractère sélectif et par conséquent les taux de déperdition se renforcent surtout au niveau de l'enseignement de base.

Et confronté à une situation économique difficile ne pouvant lui permettre de prolonger la scolarité de tout le monde, l'Etat est comme impuissant devant l'évolution de ce phénomène.

En outre, malgré que des réformes aient été apportées au système éducatif traditionnel, l'école reste inadaptée aux réalités du terroir. Même déscolarisés, les jeunes se comportent en petits "cols blancs" et dédaignent les activités manuelles.

Or, dans un pays où l'industrie n'est pas développée et où tous les espoirs de développement se fondent essentiellement sur l'agriculture et sur d'autres activités complémentaires, quel avenir peut-on envisager pour cette Jeunesse en dehors des activités manuelles ?

Nous estimons donc que l'alternative retenue par les structures publiques et les organisations privées d'intégrer les jeunes déscolarisés dans des circuits de production est bien légitime.

Malheureusement, beaucoup de projets n'ayant pas fait l'objet d'une étude approfondie et d'une planification conséquente, l'intégration préconisée n'a pas eu lieu, et moins encore ses effets. Des efforts considérables sont à déployer pour asseoir des projets viables et opérationnels, vraiment profitables aux jeunes et à la nation entière.

La jeunesse représente des enjeux sérieux pour l'avenir d'une nation. Il importe donc de tout perdre à son profit pour tout gagner après.

Evidemment, l'Etat ne peut pas tout prendre en charge seul. Tout citoyen doit se sentir concerné par cet appel et apporter sa contribution à la réalisation de l'intégration effective de cette jeunesse.

Pour notre part, compte tenu des points faibles et de quelques points forts qui ressortent de l'ensemble des actions recensées, nous avons émis un certain nombre de suggestions dans une perspective de redynamisation.

Nous ne doutons pas qu'elles puissent contenir des insuffisances qui laisseraient à leur soit certains de nos lecteurs; surtout ceux-là qui vivent quotidiennement l'expérience sur le terrain. Ils voudront bien comprendre que ce document n'est qu'une base d'un débat ouvert et consacre notre premier pas dans l'étude des problèmes de la jeunesse, mais pas le dernier sans doute. Leurs critiques ou leurs compléments ne feront que nous enrichir davantage dans nos préoccupations d'aider au mieux la jeunesse Burundaise à être plus responsable d'elle-même et de la collectivité entière.

B I B L I O G R A P H I E

I. - O U V R A G E S

1. BELLONCLE G., La question éducative en Afrique noire,
Karthala, 1984.
2. DOGBE Y-M., La crise de l'Education, Editions Akpagnon,
1983
3. MALASIS.L., Ruralité, Education, Développement, Les presses
de l'UNESCO, Paris 7e, 1975
4. SNYDERS.G., Ecole, classe et lutte des classes, P.U.F. Paris
1976
5. TORAILLÉ R., VILLARS G., EHRARD. J., L'Education Scolaire
et ses problèmes, Istra, 1982.

II. - R E V U E S

6. A.C.C.T. - INEP, Les Cahiers de l'Animation,
Education en Afrique : alternatives,
3e trimestre 1980.
7. Jeune Afrique, n° 1503, 23 Octobre 1989.

III. - D O C U M E N T S

8. Discours-programme du Président du Conseil militaire pour le
Salut National, Président de la République, son Excellence
le major, Pierre BUYOYA, 1987.
9. Vème Plan quinquennal de développement économique et social
1988 - 1992 . BURUNDI.

- 10. Secrétariat National Permanent du Parti, Actes du Deuxième Congrès National du Parti UPRONA, Bujumbura 1985
- 11. Parti UPRONA, Première Conférence Nationale des cadres de l'Etat (12 - 14 Avril 1982) Bujumbura 1982.
- 12. Parti UPRONA, Deuxième Conférence Nationale des Cadres de l'Etat 20 - 30 Avril 1987, Bujumbura 1987.
- 13. Ministère de l'Education Nationale, Département de l'Education parascolaire, Les Centres de formation polyvalents.
- 14. Ministère de l'Education Nationale, Département de la Planification Scolaire, Statistiques Scolaires 1980 à 1983.
- 15. Ministère de l'Intérieur, Département de la Population, Recensement général de la population. Résultats définitifs au niveau national. T.1, Bujumbura 1982.
- 16. Ministère de l'Intérieur, Département de la Population, Séminaire sur l'utilisation des données du Recensement général de la population, 1984.
- 17. Ministère de l'Intérieur, Département de la Population, Enquête démographique et de santé au Burundi, Gitega, 1987.
- 18. Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Politique sectorielle, mars 1989.
- 19. Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Département de la Jeunesse, Séminaire sur la stratégie d'animation des jeunes et de leur insertion socio-économique, Bujumbura, 11 - 14 Avril 1983.
- 20. M.J.S.C. Département de la Jeunesse. Les centres de formation et de production.

21. M.J.S.C. Département de la Jeunesse, Rapport d'évaluation des centres de formation et de production, 1969.
22. Ministère des Affaires Sociales, La contribution du M.A.S. dans l'encadrement de la jeunesse.
23. Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle, Projet de la politique nationale de formation professionnelle.

Q U E S T I O N N A I R E

SERVICE :

FONCTION ET ANCIENNETE DE

l'AGENT répondant :

1. En quoi consiste votre projet d'insertion des jeunes défavorisés ?
 - Formation professionnelle.
 - Formation artisanale.
 - Formation - production.
 - Autres.

2. Quels sont les objectifs
 - à court terme ?
 - à long terme ?

3. Date de démarrage du projet ?

4. Qui en est le promoteur initial ?

5. Combien de centres ont-ils été créés dans le cadre de votre projet et quelles sont les provinces ou les régions qui en bénéficient déjà ?

6. A quel organe revient la gestion directe du projet et quelles sont ses attributions ?

7. A quelles catégories de jeunes s'adresse le projet ?
 - milieu
 - niveau de base au recrutement ?
 - Age
 - autres caractéristiques .
 - Sexe

8. Quelles sont les filières de formation ou les spécialités de production contenues dans votre programme d'activités ?
 - Quels sont les critères à la base d'un tel choix ?

9. Quelles sont les modalités de la formation ?
 - durée.
 - certificat ou diplôme
 - calendrier .
 - contenu - matière .
 - régime d'internat ou externat .
 - Autres .

10. Quelle est, en chiffres

- a. - l'évolution des effectifs des apprentis encadrés dans les différents centres (dégager l'effectif des lauréats par an);
- b.- l'évolution du budget annuel de fonctionnement;
- c.- l'évolution de la production ... sur les 5 dernières années.

11. De combien d'encadreurs disposez-vous par centre et par section de formation ou de production ?

Préciser leur statut et leur niveau de formation.

12. Sont-ils régulièrement suivis dans l'accomplissement de leurs tâches ?

Si oui, comment ? sinon, pourquoi ?

13. Comment trouvez-vous les moyens mis à la disposition du projet pour la réalisation de ses objectifs ?

- suffisants ou insuffisants.
- adaptés ou inadaptés.

Quelle en est la provenance ?

14. Pour les différentes filières de formation ou de production, quels sont :- les débouchés envisagés ?

- les débouchés organisés ?

a) par le promoteur du projet ?

b) par d'autres structures ?

15. Existe-t-il un suivi des lauréats après leur formation ?

Si oui, comment se déroule-t-il ?

Si non, pourquoi ?

16. Quelles sont vos relations, avec :

- les autres structures publiques et privées intéressées à l'insertion socio-professionnelle et socio-économique de la jeunesse défavorisée ?

- l'administration locale des provinces et des communes déjà concernées par votre projet ?

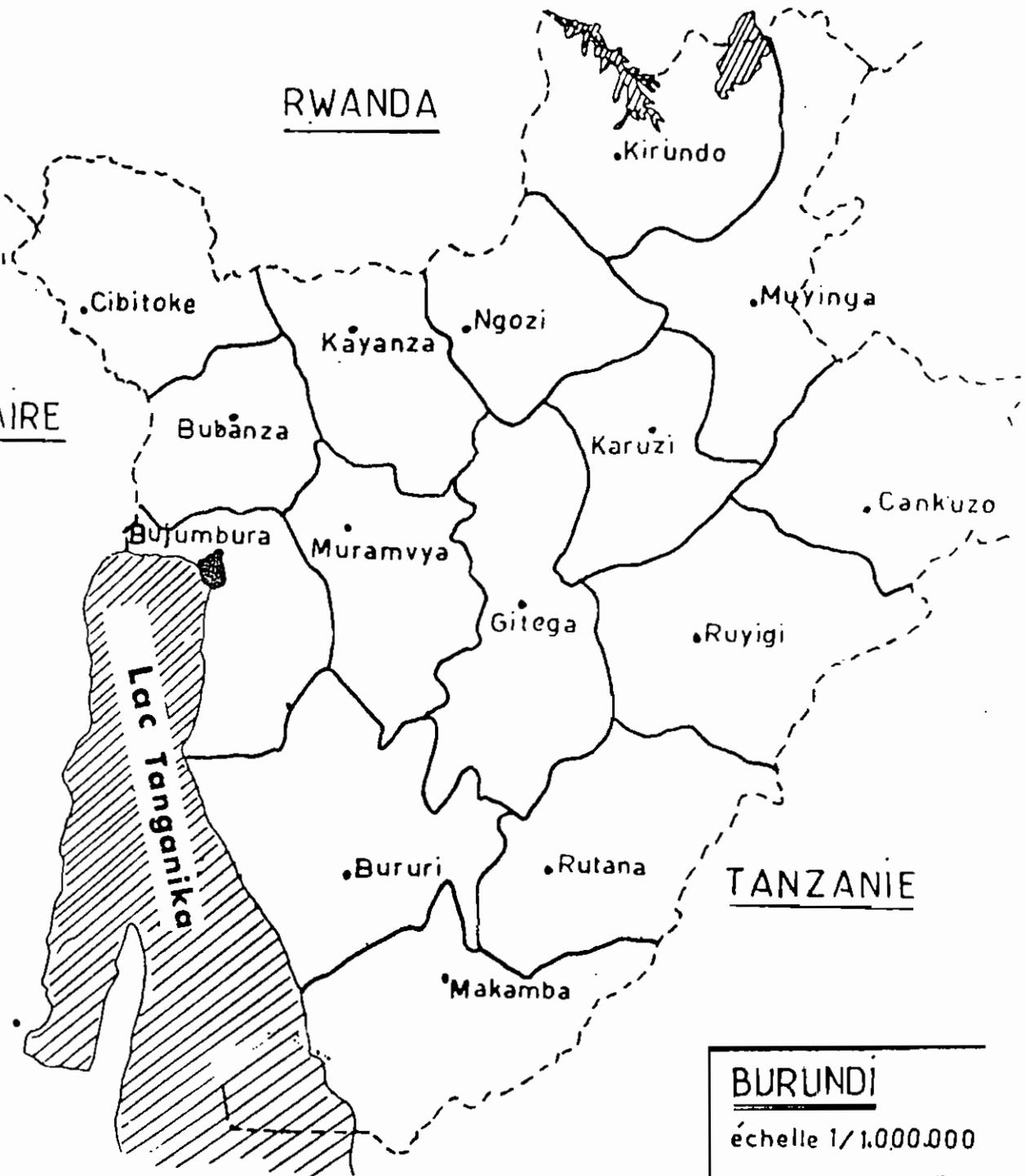
- les organismes internationaux ?

17. Evaluation générale de votre projet :

- Résultats :
- Points forts :
- Points faibles :
- Suggestions.

ANNEXE II.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



BURUNDI

échelle 1/1.000.000

PRESENTATION DU PAYS

1. GEOGRAPHIE.

Pays enclavé situé au centre de l'Afrique, le BURUNDI est à 3000km de la Méditerranée, à 3500 km du cap, 2.200 km de l'Océan Atlantique et 1200 km de l'Océan indien. Il se trouve entre 2°45' et 4° 26' de latitude Sud, 29°50' et 30°53' de longitude Est et a une superficie de 27.834 km² dont 1725 km² sont occupés par les eaux du Lac TANGANYIKA.

Limité à l'Ouest par le Zaïre, à l'est par la Tanzanie, au nord par le Rwanda, le Burundi fait partie de l'Afrique Centrale par son histoire et de l'Afrique orientale par son relief et son climat.

Au point de vue relief, la majeure partie du pays est comprise entre 1500 et 2000m d'altitude. L'altitude des plus hautes crêtes est de 2670m tandis que l'altitude la plus basse, celle du lac Tanganyika est de 774m.

L'hydrographie du pays est très dense et la crête Zaïre-Nil qui constitue la zone la plus élevée du pays détermine la ligne de partage des eaux du bassin du Nil et celles du bassin du fleuve Zaïre.

Au point de vue climat, le Burundi a un climat tropical "tempéré" (à cause de son altitude) malgré sa latitude (2°45'5 et 4°46'5). Il se caractérise par l'alternance de deux grandes saisons : **saison sèche** (3 mois) et **saison des pluies** (9 mois), avec quelques nuances selon les régions du pays.

- climat de montagne à tendance équatoriale sur la crête et sa retombée occidentale;
- climat tropical à longue saison sèche dans les régions basses de l'Ouest, de l'Est et du nord du pays;
- climat tropical à courte saison sèche dans la partie est de la crête et au niveau des plateaux centraux qui la prolongent;

2. ECONOMIE .

Le Burundi est essentiellement agricole

Le recensement national de 1979 a révélé que 93% de la population active constituaient le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche), 2% le secteur secondaire (industrie) et 5% le secteur tertiaire (Services). Ainsi le Burundi tire l'essentiel de ses ressources du secteur primaire. Le café constitue la principale source de devises pour les pays, secondé par le thé et le coton.

Toutefois, il est à signaler que l'agriculture est dominée par les cultures vivrières, très diversifiées : légumineuses (haricots, petits pois), tubercules (patates douces, manioc, pommes de terre,...), céréales (sorgho, riz, maïs, blé), banane.

A l'exception de la banane qui est très répandue au Burundi et qui occupe une place de choix de par son importance économique, les cultures vivrières restent d'un apport faible dans le revenu monétaire en milieu rural.

L'élevage est une autre richesse potentielle dans ce pays, mais reste faiblement exploité. Il est essentiellement basé sur les bovins; mais le petit élevage se développe de plus en plus spécialement dans les régions à forte densité de population.

La pêche se pratique essentiellement sur le lac Tanganyika.

Le secteur secondaire croît très lentement parce que le Burundi ne dispose pas de ressources suffisantes pour développer l'industrie. En outre, le peu d'industries qui existent restent concentrées à BUJUMBURA, la Capitale.

3. DEMOGRAPHIE.

Seules les données du recensement national de 1979 complété par l'enquête post-censitaire de contrôle de la même année peuvent nous permettre d'apprécier la situation démographique du Burundi.

En 1979, la population résidente recensée s'élevait à 4.029.420 habitants avec une dominance marquée des femmes sur les hommes. Son taux de croissance annuelle est de 2,64%, ce qui fait que la population a été estimée à 4.922.093 habitants au 1er/1/1987.

L'âge moyen de la population est de 22, 5 ans pour les hommes et 23,5 ans pour les femmes.

Sa densité de 154 habitants/km² le classe parmi les pays africains les plus densément peuplés.

4. ADMINISTRATION.

Successivement sous mandat, puis sous tutelle belge, depuis 1976, le Burundi devint indépendant en 1962.

En ce qui concerne son organisation administrative, le territoire national est subdivisé en 15 provinces et 114 communes.

A un échelon encore plus bas, la commune est subdivisée en zones (2 à 3 zones par commune), celles-ci en collines et ces dernières en sous-collines. Calculée à partir de la population estimée au 1er Janvier 1987, la moyenne d'une commune rurale est environ de 40.000 habitants, 2000 habitants pour la colline et 500 habitants pour la sous-colline.

Source : Ministère de l'Intérieur, Département de la Population.

Enquête démographique et de Santé au Burundi, 1987.

REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 070 DU 10 AVRIL 1989 PORTANT CREATION
DU CONSEIL NATIONAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

Vu le Décret-Loi n°1/31 du 24 Octobre 1988 portant
organisation des pouvoirs législatif et réglementaire ;

Vu le Décret n°100/177 du 23 Novembre 1988 portant
organisation du Premier Ministère et Ministère du Plan ;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de coordonner les
efforts déployés en matière d'encadrement de l'enfance et de la
jeunesse ;

Attendu qu'il est indispensable d'élaborer une politique
globale et cohérente en faveur de l'enfance et de la jeunesse ;

Sur proposition du Premier Ministre et Ministre du Plan
et après avis conforme du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

CHAPITRE 1 : CREATION, NATURE, MISSIONS.

Article 1 : Il est créé un Conseil National de l'Enfance et
de la Jeunesse, en abrégé, C.N.E.J., dénommé
ci-après "Conseil".

Article 2 : Le Conseil est un organe consultatif pouvant agir
d'initiative ou sur mandat du Gouvernement pour la
conception, la coordination et l'évaluation des
activités d'encadrement de l'Enfance et de la Jeunesse.

Article 3 : Dans les conditions définies à l'article 2 du présent Décret, le Conseil a pour mission de :

- participer à la conception d'une politique globale d'encadrement de l'Enfance et de la Jeunesse, qui repose sur les besoins et aspirations réels des groupes concernés ;
- coordonner et évaluer toutes les actions menées par les différentes institutions publiques et privées en faveur de l'enfance et de la jeunesse ;
- assurer l'insertion des jeunes scolarisés, non scolarisés et descolarisés dans les activités socio-politiques et culturelles et dans les circuits économiques de notre pays ;
- participer à la protection des jeunes et des enfants contre les fléaux sociaux de toute nature.

CHAPITRE II : COMPOSITION, STRUCTURE, FONCTIONNEMENT.

Article 4 : Le Conseil est composé des représentants d'Institutions nationales, publiques et privées particulièrement concernées par les problèmes de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que des représentants des parents.

Article 5 : Les membres du Conseil sont nommés par Décret. Les représentants des privés sont proposés par leurs propres institutions.

Article 6 : Le Conseil est placé sous la tutelle du Premier Ministre et Ministère du Plan. Il est dirigé par un Président assisté d'un Vice-Président.

Article 7 : Le Conseil peut s'adjoindre d'autres partenaires nationaux ou internationaux si l'exécution de son programme le justifie.

Article 8 : Pour son fonctionnement, le Conseil peut nommer des Commissions techniques spécialisées chargées d'étudier des questions ponctuelles.

Article 9 : Le Conseil se charge de mettre sur pied un organe permanent ayant pour mission d'organiser ses activités et d'en assurer le suivi.

Article 10 : Pour la réalisation d'un programme déterminé, le Conseil peut solliciter des aides et dons auprès des partenaires nationaux ou internationaux.

Article 12 : Le Conseil se réunit une fois par trimestre et autant de fois que de besoin sur convocation de son Président.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 13 : Pour tout autre point non contenu dans le présent Décret, le Conseil s'en référera à son règlement d'ordre intérieur.

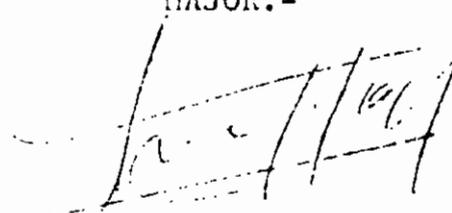
Article 14 : Toutes dispositions antérieurs contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 15 : Le Premier Ministre et Ministre du Plan est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Kujumbura, le 10 Avril 1989

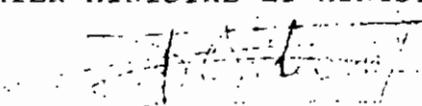
Pierre BUYOYA

MAJOR.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DU
PLAN,



Adrien SIBOMANA.-

